



**RAPPORT D'ACTIVITÉ
PROJET BLEU LAURENTIDES
ÉTÉ 2006**

Préparé pour la
Municipalité de Labelle
Dans le cadre du projet
Bleu Laurentides

Par
Catherine Béland
Agente de liaison CRE Laurentides

Labelle, Québec, Canada
23 août 2006

Table des matières

1	Introduction.....	3
2	Bilan	5
2.1	Objectif 1 : Sensibiliser les riverains des lacs Joly et Labelle, les membres de l'Association de chasse et de pêche et les autres citoyens de la Municipalité de Labelle aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines.....	5
2.2	Objectif 2 : Caractériser certains secteurs sensibles des lacs Joly, Labelle et du Petit lac Caribou, avec l'aide des riverains et des membres de l'Association de chasse et de pêche.	7
2.3	Objectif 3 : Élaborer un plan stratégique triennal de caractérisation des lacs Joly, Labelle et du Petit lac Caribou, avec l'aide des riverains, des membres de l'Association de chasse et de pêche et de la Municipalité de Labelle (Petit lac Caribou). Ce plan stratégique inclura un plan standardisé de récolte et de stockage d'information (carnet de santé des lacs).	9
2.4	Objectif 4 : Évaluer la qualité des sites de reproduction de l'omble de fontaine au Petit lac Caribou.	11
2.5	Objectif 5 : Informer la Municipalité de Labelle des différents moyens de limiter le transfert d'espèces végétales envahissantes (myriophylle à épi) entre les lacs de son territoire et l'érosion des rives causées par les vagues des gros bateaux.	12
2.6	Objectif 6 : Favoriser la communication entre les associations de lacs de la Municipalité de Labelle et celles des municipalités avoisinantes et promouvoir la création d'une association aux lacs Gervais et Baptiste.....	16
2.7	Objectif 7 : Renseigner les associations de lacs sur les différents programmes de subvention disponibles pour les milieux aquatiques et forestiers (Fondation de la faune, Volet II, etc.).	18
2.8	Objectif 8 : Effectuer une enquête d'achalandage au lac Joly. Les résultats de cette enquête serviront d'assises lors de l'élaboration d'un plan de gestion de l'accès au lac Joly.....	19
3	Orientations et recommandations	19
3.1	Sensibilisation.....	20
3.2	Suivi sur le terrain.....	21
3.3	Concertation.....	22
3.4	Politique.....	23
4	Conclusion	24
	ANNEXE I Plan d'action Labelle 2006.....	25
	ANNEXE II Liste de contacts (non disponible)	31
	ANNEXE III Liste des livrables.....	34

ANNEXE IV Articles et communiqués de presse.....	37
ANNEXE V Brochures et trousse du riverain (non disponible).....	58
ANNEXE VI Ateliers et conférences (non disponible).....	59
ANNEXE VII Plans d'échantillonnage des lacs, rapports d'analyse physico-chimique et données de caractérisation(non disponible).....	60
ANNEXE VIII Dossier myriophylle à épi au lac Labelle.....	61
ANNEXE IX Liste de références sur l'érosion des rives.....	70
ANNEXE X Fiches techniques (non disponible).....	72
ANNEXE XI Revue des règlements municipaux.....	73
ANNEXE XII Sondage d'achalandage et lettre de présentation pour le lac Joly.....	76



1 Introduction

La région des Laurentides compte environ 7000 lacs, dont plus de 50 se trouvent sur le territoire de Labelle. Plusieurs de ces lacs sont des sites très prisés de villégiature, et devraient connaître une forte croissance démographique au cours des 15 prochaines années. Une proportion non négligeable des nouveaux habitants ira s'établir autour des plans d'eau de la région, exerçant ainsi une pression importante sur ces milieux naturels fragiles.



Pour préserver l'environnement des lacs, ainsi que leur valeur sociale et économique, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) a participé à la mise sur pieds de la Table de concertation sur les lacs des Laurentides (TCLL). La TCLL permet la collaboration d'intervenants des milieux municipal, gouvernemental, communautaire et universitaire. On y traite de la gestion, de l'utilisation et du suivi de l'écosystème lacustre.

De la TCLL est né le projet Bleu Laurentides, auquel ont pris part cet été la Municipalité de Labelle et trois associations de son territoire : l'Association des propriétaires du lac Labelle, l'Association des propriétaires riverains du lac Joly et l'Association de chasse et de pêche de Labelle. En collaboration avec le CRE Laurentides, ces intervenants ont participé cet été au volet Programme de soutien technique des lacs du projet Bleu Laurentides. En plus d'un suivi physique, chimique et biologique des lacs Labelle, Joly et du Petit lac Caribou, des activités de sensibilisation, des ateliers et des rencontres d'information ont eu lieu au cours de l'été. Afin d'appuyer les intervenants dans la réalisation de leurs projets, moi-même, Catherine Béland, j'ai agi en tant qu'agente de liaison pour le CRE Laurentides. J'étais présente tout l'été à Labelle, et j'ai fourni un soutien technique aux participants du Programme de suivi volontaire.

Une rencontre initiale, regroupant des représentants des organismes participants, a eu lieu le 17 mai 2006. Cette rencontre a permis à tous d'exprimer leurs préoccupations et de faire connaître les dossiers qu'ils aimeraient voir abordés dans le cadre de Bleu Laurentides. Un plan d'action a donc été élaboré par le CRE Laurentides, basé sur les données de cette

rencontre. Ce plan d'action m'a servi de mandat pour l'été. Voici les objectifs principaux inscrits au plan d'action, dont une copie se trouve en annexe de ce rapport :

Objectifs
1. <u>Sensibiliser les riverains</u> des lacs Joly et Labelle, les membres de l'Association de chasse et de pêche et les autres citoyens de la Municipalité de Labelle aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines.
2. <u>Caractériser certains secteurs sensibles</u> des lacs Joly, Labelle et du Petit lac Caribou, avec l'aide des riverains et des membres de l'Association de chasse et de pêche.
3. <u>Élaborer un plan stratégique triennal de caractérisation</u> des lacs Joly, Labelle et du Petit lac Caribou, avec l'aide des riverains, des membres de l'Association de chasse et de pêche et de la Municipalité de Labelle (Petit lac Caribou). Ce plan stratégique inclura un plan standardisé de récolte et de stockage d'information (carnet de santé des lacs).
4. <u>Évaluer la qualité des sites de reproduction</u> de l'omble de fontaine au Petit lac Caribou.
5. <u>Informé la Municipalité de Labelle</u> des différents moyens de limiter le transfert d'espèces végétales envahissantes (myriophylle à épi) entre les lacs de son territoire et l'érosion des rives causées par les vagues des gros bateaux.
6. <u>Favoriser la communication</u> entre les associations de lacs de la Municipalité de Labelle et celles des municipalités avoisinantes et promouvoir la création d'une association aux lacs Gervais et Baptiste.
7. <u>Renseigner les associations de lacs sur les différents programmes de subvention</u> disponibles pour les milieux aquatiques et forestiers (fondation de la faune, Volet II, etc.).
8. <u>Effectuer une enquête d'achalandage</u> au lac Joly. Les résultats de cette enquête serviront d'assises lors de l'élaboration d'un plan de gestion de l'accès au lac Joly.

Ce rapport est divisé en deux sections. La première section contient un bilan de l'été et vise à évaluer l'atteinte des objectifs du plan d'action, à l'aide des actions posées et des documents produits en rapport avec chaque objectif. La liste des documents produits et une copie de ceux-ci sont en annexe de ce rapport. La seconde section présente mes recommandations quant aux orientations de la Municipalité, en relation avec les objectifs décrits dans le plan d'action.

2 Bilan

2.1 Objectif 1 : Sensibiliser les riverains des lacs Joly et Labelle, les membres de l'Association de chasse et de pêche et les autres citoyens de la Municipalité de Labelle aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines.

Malgré la présence sur le territoire de la municipalité de plusieurs associations de riverains et de l'Association de chasse et de pêche, la sensibilisation reste un outil peu utilisé pour aborder les problématiques touchant l'environnement des lacs. Si la sensibilisation requiert beaucoup de temps en terme de contacts humains, elle nécessite cependant peu de matériel et représente un outil essentiel pour informer et motiver les gens à faire des choix mieux adaptés à leur environnement.

Dans le cadre de Bleu Laurentides, j'ai abordé les trois problématiques mentionnées dans l'énoncé de l'objectif, soient l'eutrophisation, l'érosion des rives et les bandes riveraines. Plusieurs autres problématiques environnementales ont aussi été abordées, telle que les plantes aquatiques envahissantes, les cyanobactéries et l'usage d'engrais et de pesticides. J'ai tenté de diversifier les outils de sensibilisation, en produisant à la fois des brochures et articles, en tenant des kiosques et en animant des ateliers. Voici la liste des actions et activités qui ont été réalisées pour atteindre ce premier objectif :

Outil	Titre
Brochure	Attention au batillage : guide à l'intention des plaisanciers Watch your wake : a boater's guide
	Méthodes de naturalisation des rives...au coeur de la nature Preserving natural shorelines...at the heart of nature
	Les bonnes pratiques en action pour protéger notre environnement Best practices to protect our environment
	Connaître son installation septique pour protéger nos cours d'eau Know your septic system and help protect our lakes and rivers
	L'espérance de vie d'un lac dépend de nous A lake's life depends on us
Article (Info municipale)	Le myrio quoi? Eurasian what?
	Les bandes riveraines Shoreline vegetation
	Les cyanobactéries ou algues bleues Cyanobacteria or Blue-green algae
	Attention au batillage
	Le projet Bleu Laurentides
	Liste des documents disponibles à la Municipalité
	Au revoir Labelle!

Outil	Titre
Communiqué de presse	Le projet Bleu Laurentides : description et activités
Atelier-conférence	La végétalisation des rives
Porte à porte	Distribution d'une trousse du riverain au lac Joly
Kiosques	Tenue de kiosques environnementaux aux activités de l'APLL, à la rencontre de l'Association de chasse et de pêche ainsi qu'au Bureau d'accueil touristique de Labelle. J'ai de plus distribué de la documentation à plusieurs reprises durant l'été au kiosque de la descente du lac Labelle, par l'entremise de M. Jean-Maurice Mercier.
Documentaire	Présentation du documentaire « J'ai pour toi un lac »

Un kiosque environnement devait être organisé lors du marché d'été de Labelle, mais celui-ci a malheureusement été annulé. Pour ce qui est de la documentation, celle-ci a aussi été rendue disponible aux citoyens par l'entremise des urbanistes de la Municipalité, Mme Geneviève Demers et M. Marc Blaquière, qui la distribuent lors de rendez-vous à leur bureau. De plus, un article a été publié dans l'Info municipale pour publiciser la documentation disponible aux citoyens de Labelle.



En tenant compte du nombre de documents produits et d'activités tenues, je considère avoir respecté mon mandat en ce qui a trait à ce premier objectif. J'ai réussi à rejoindre une bonne partie de la population du territoire de Labelle, comme le démontre le nombre de questions que j'ai reçues au cours de l'été. Cependant, il reste encore beaucoup à faire, ce dont je discuterai plus bas dans la section recommandations.

2.2 Objectif 2 : Caractériser certains secteurs sensibles des lacs Joly, Labelle et du Petit lac Caribou, avec l'aide des riverains et des membres de l'Association de chasse et de pêche.

Le premier geste posé dans le cadre de Bleu Laurentides pour caractériser les lacs impliqués fut de tenir une journée d'analyses physico-chimiques le 21 juin 2006, à l'aide de la multisonde du CRE Laurentides. Le coordonnateur du Programme de soutien technique, M. Vincent Perron, a effectué les analyses, avec ma collaboration et celle des bénévoles de chaque association

Les paramètres mesurés par la multisonde étaient les suivants : température, conductivité spécifique, pourcentage de saturation en oxygène dissous et pH (livrable : rapport d'analyse physico-chimique pour chacun des trois lacs, en annexe). Suite à cette première série d'analyses et à la visite de M. Perron, il fut conclu qu'il n'était pas nécessaire d'effectuer de caractérisation au Petit lac Caribou, considérant l'absence de résidences sur le périmètre du lac. Malgré cela, j'ai tout de même réalisé le protocole de caractérisation du périphyton au Petit lac Caribou, avec l'aide de M. Claude Thibault, le 21 août 2006. Une deuxième série d'analyses physico-chimiques a aussi eu lieu sur le Petit lac Caribou, ainsi que sur les lacs Joly et Labelle, le 16 août 2006. J'ai de plus transmis aux trois associations participantes les documents présentant le Réseau de surveillance volontaire (RSV-lacs) des lacs de villégiature du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), en leur suggérant d'y inscrire les lacs Joly, Labelle et le Petit lac Caribou (en annexe).

Dans le cas du lac Labelle, aucune caractérisation n'a eu lieu cet été, vu les difficultés dans le recrutement de bénévoles et le besoin de planifier l'échantillonnage avant de se lancer sur le lac. J'ai donc rédigé un plan d'échantillonnage pour l'APLL, incluant un échancier de caractérisation sur 7



ans. Ce rapport, d'une cinquantaine de pages, comprend de nombreuses cartes et photos aériennes du lac, et échelonne les activités de caractérisation sur 7 ans, en divisant le lac en 27 grands secteurs. Le plan d'échantillonnage se trouve en annexe de ce rapport.

Dans le cas du lac Joly, des activités de caractérisation ont pu être organisées à l'été 2006. Vu sa petite taille et la volonté de plusieurs riverains d'être bénévoles, nous avons pu effectuer deux protocoles : caractérisation du périphyton et caractérisation du substrat. Quelques bénévoles ont participé à ces journées d'échantillonnage (voir photos). Les données résultant de ces journées de caractérisation ont été transmises sous format électronique à l'association, et une copie est aussi disponible à la Municipalité.



Afin de réaliser ces protocoles, j'ai fabriqué deux aquascopes et des tiges de mesure (voir photo ci-contre), matériel qui restera entre les mains des associations des lacs Joly et Labelle pour l'échantillonnage à venir. L'Association de chasse et de pêche et la Municipalité pourront bien entendu avoir accès à ce matériel.

En plus des protocoles de caractérisation, j'ai aussi effectué une visite au lac Joly et au Petit lac Caribou . Nous avons identifié les plantes aquatiques présentes et pris des photos des espèces principales. Des mesures d'épaisseur de sédiments dans les baies ont également été réalisées.



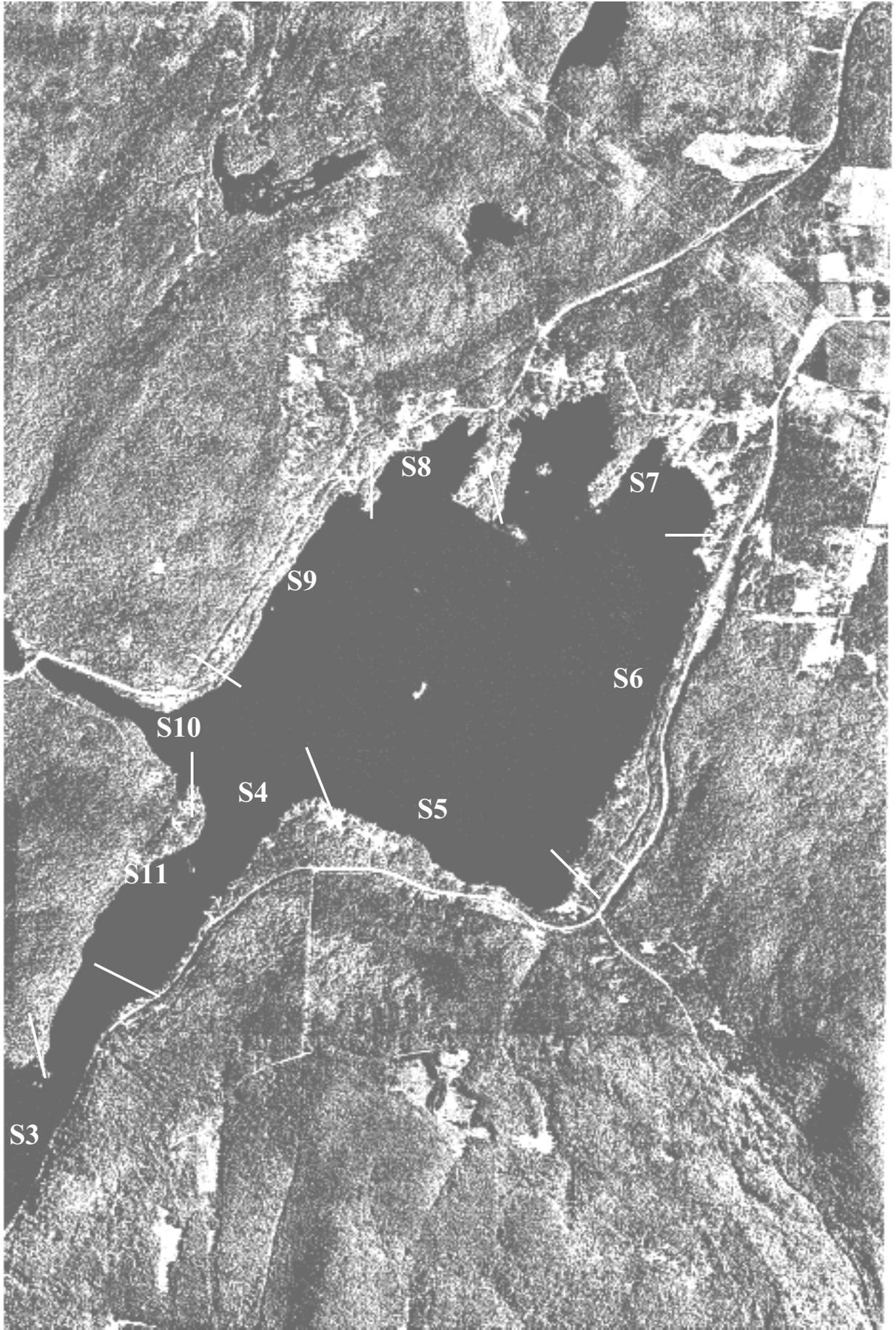
Suite à ces activités et à la planification exhaustive des activités à venir, je considère que j'ai répondu de façon satisfaisante à l'objectif de caractérisation de l'environnement des lacs, malgré l'absence d'activités de caractérisation sur le lac Labelle. Dans ce cas particulier, il y avait selon moi trop d'éléments manquants pour en arriver à caractériser efficacement le lac cet été. J'aurais aimé pouvoir former des bénévoles du lac Labelle lors des activités sur les

autres lacs, mais ce fut malheureusement impossible. J'espère cependant que l'APLL contactera les autres associations si ils ont besoin de conseils pour la réalisation de leur échantillonnage. Malgré cette lacune, j'estime cependant qu'avec le plan que j'ai préparé la caractérisation pourra être effectuée de façon efficace dès l'été prochain, si il y a une volonté de la part de l'APLL.

2.3 Objectif 3 : Élaborer un plan stratégique triennal de caractérisation des lacs Joly, Labelle et Petit lac Caribou avec l'aide des riverains, des membres de l'Association chasse et pêche et de la Municipalité de Labelle (Petit lac Caribou). Ce plan stratégique inclura un plan standardisé de récolte et de stockage d'information (carnet de santé des lacs).

Comme mentionné à l'objectif précédent, j'ai élaboré un plan d'échantillonnage sur 7 ans pour le lac Labelle, qui est inclus en annexe de ce rapport. Le plan comprend tous les protocoles (en version expérimentale toujours) et listes de matériels, des cartes et photos aériennes, des recommandations sur les secteurs à prioriser et une proposition d'échéancier des activités. J'ai préféré échelonner les activités sur 7 ans plutôt que 3, vu la grande taille du lac et le peu de bénévoles disponibles. Dans le cas du lac Joly et du Petit lac Caribou, j'ai aussi rédigé des plans d'échantillonnage sur 7 ans, contenant sensiblement les mêmes informations que pour le lac Labelle. Dans les trois cas, la participation des lacs au Réseau de surveillance volontaire des lacs de villégiature du MDDEP a été recommandée.

Par rapport à cet objectif de planification et de stockage des données, je n'ai pu remplir qu'une partie de mon mandat, soit celle de planification de l'échantillonnage. En ce qui a trait au stockage des données et au carnet de santé des lacs, je suis toujours en attente des documents du CRE Laurentides. Le carnet de santé devrait être complété au printemps 2007 et sera ensuite mis à la disponibilité des associations de riverains, pour qu'elles puissent rassembler leurs données. La page suivante présente un exemple de photo aérienne divisée en secteurs pour la caractérisation.



2.4 Objectif 4 : Évaluer la qualité des sites de reproduction de l'omble de fontaine au Petit lac Caribou.

Lors de la première journée d'analyses physico-chimiques, le 21 juin 2006, une évaluation sommaire des sites potentiels de reproduction de l'omble de fontaine a été réalisée par M. Vincent Perron du CRE Laurentides. Selon lui, le Petit lac Caribou est un lac à touladi, espèce qui peut s'y reproduire naturellement. Le touladi fraie sur des fonds en pente, où on retrouve des roches d'au moins 10 cm de diamètre, comme c'est le cas au Petit lac Caribou. Les sites potentiels de fraie de l'omble de fontaine y sont très réduits, et considérant que le touladi est un prédateur pour l'omble de fontaine, il y a peu de chances que cette dernière se reproduise naturellement dans le lac. Selon M. Perron, l'aménagement de frayères à omble de fontaine dans ce lac n'est pas une option viable. Il suggère plutôt de continuer l'ensemencement, si la demande le justifie, et d'ensemencer des spécimens de taille supérieure au fretin, donc 8 à 12 pouces minimum.



Aménager des frayères à touladi ne serait pas non plus une option viable, considérant les coûts très élevés de tels aménagements (environ 30 000\$) et la reproduction naturelle de cette espèce dans le lac.

Le 16 août 2006, suite à la demande de l'Association des propriétaires riverains du lac Joly, M. Perron a aussi évalué les sites potentiels de frayères à omble de fontaine au lac Joly. Nous avons visité les quelques sites présentant un substrat adéquat (sable et gravier), mais n'avons trouvé qu'un site potentiel, à l'émissaire du lac Joly (vers le lac Gervais). Le reste du lac présente un fond essentiellement rocheux et en pente, idéal pour le touladi. Dans ces

conditions, le lac Joly apparaît comme un bon lac à touladi, celui-ci pouvant s’y reproduire naturellement. Il n’y a donc pas de raison d’y investir d’en l’aménagement de frayères à omble de fontaine.

Suite à ces visites au lac Joly et au Petit lac Caribou, je considère que nous avons donc rempli les conditions de cet objectif, et l’avons même élargi en examinant les sites potentiels de frayères au lac Joly. Nous avons pu répondre aux questions des associations et leur transmettre de l’information quant à la biologie des poissons et leurs critères de survie au niveau de l’habitat.

2.5 Objectif 5 : Informer la Municipalité de Labelle des différents moyens de limiter le transfert d’espèces végétales envahissantes (myriophylle à épi) entre les lacs de son territoire et l’érosion des rives causées par les vagues des gros bateaux.

Afin de mieux comprendre la problématique du myriophylle à épi sur le territoire de Labelle, je suis d’abord entrée en contact avec l’APLL, dans le but de connaître l’historique de la plante dans le lac Labelle. Suite à mes recherches, j’ai élaboré un court document intitulé « Dossier myriophylle au lac Labelle ». Ce document présentait quelques recommandations sur les actions à poser dans ce dossier pour les étés 2006-2007. Il a été transmis à Mme Geneviève Demers et à M. Vincent Perron pour commentaires, puis à l’APLL, et est aussi inclus en annexe de ce rapport.

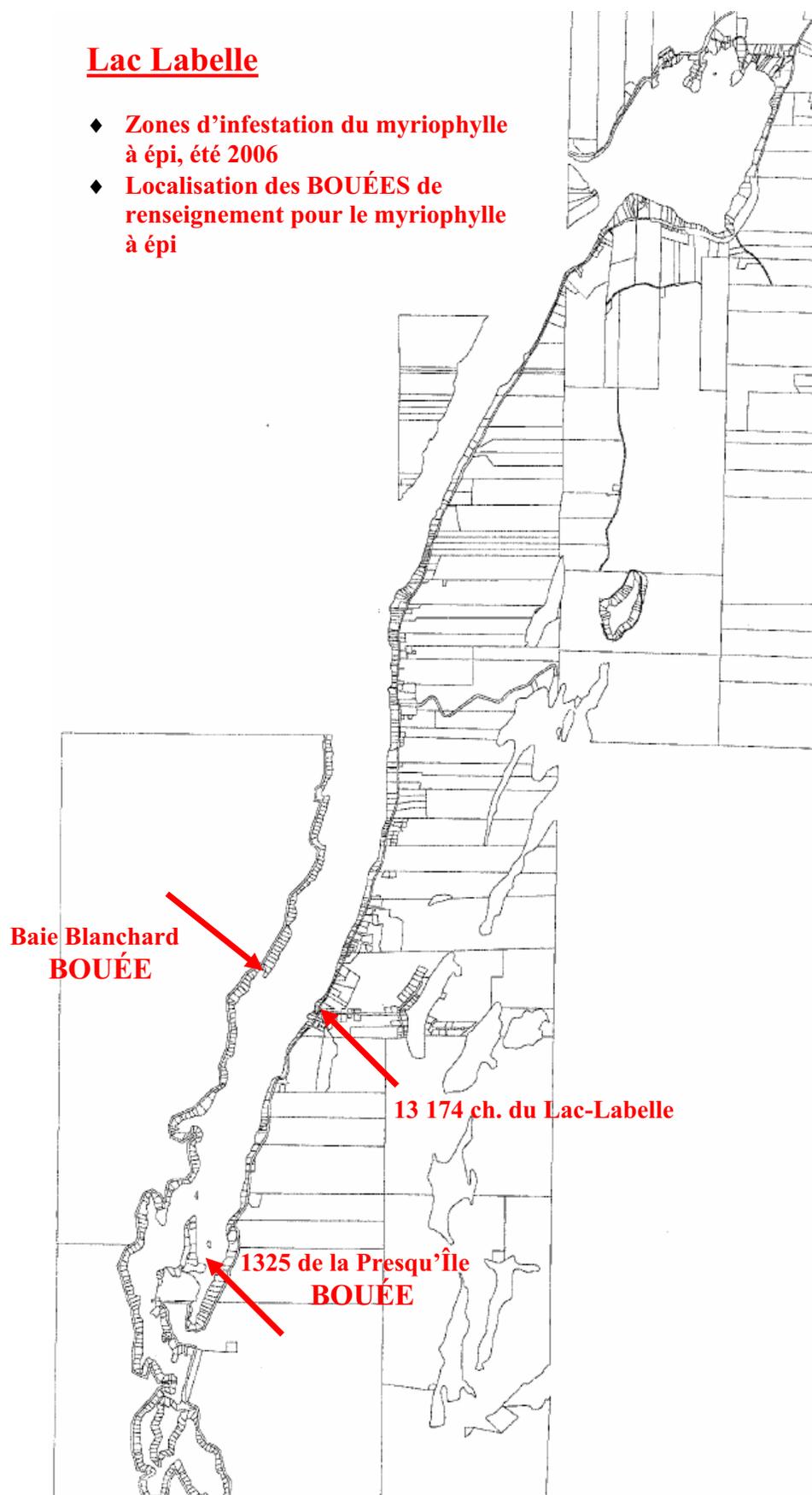
Plusieurs de mes recommandations ont été mises en application par l’APLL. D’abord, l’APLL a fait l’achat de deux bouées de renseignement, qui seront posées par des bénévoles à l’entrée des deux baies les plus infestées de myriophylle à épi (devant le 1325 de la Presqu’île et devant le 12 921 chemin de la Rive-Ouest). En parallèle, 4 affiches expliquant la problématique de cette espèce envahissante ainsi que les comportements à adopter en sa présence ont été commandées et seront posées à des endroits stratégiques autour du lac Labelle. Une carte du



lac devrait être mise à la disponibilité des plaisanciers, afin de leur indiquer les zones infestées. Finalement, un échantillon de la plante dans un contenant a été placé à la descente, pour permettre aux plaisanciers de l'identifier plus facilement. La carte qui suit illustre les secteurs du lac Labelle touchés par le myriophylle à épi (secteurs connus à l'été 2006).

Lac Labelle

- ◆ Zones d'infestation du myriophylle à épi, été 2006
- ◆ Localisation des BOUÉES de renseignement pour le myriophylle à épi

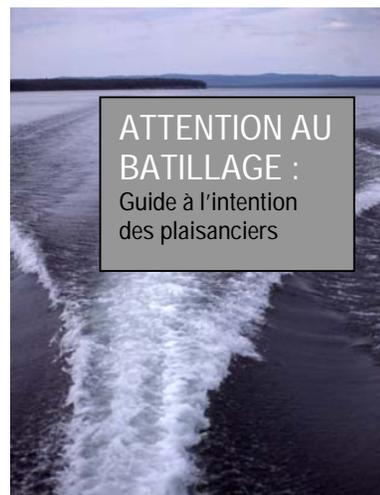




C. Barre Helquist - North Adams State College, Massachusetts

D'autre part, j'ai écrit un article dans l'Info municipale et remis de la documentation lors de mes kiosques, afin d'informer le public de l'aspect et des impacts du myriophylle à épi. Pour ce qui est des méthodes de contrôle de cette espèce, j'ai remis à la municipalité un résumé de fiches techniques qui ont été élaborées par des consultants en environnement. Ces fiches présentent différentes méthodes de contrôle, avec leurs avantages et inconvénients, ainsi qu'un estimé des coûts impliqués.

Pour ce qui est de l'érosion causée par les embarcations à moteur, j'ai rédigé une brochure intitulée « Attention au batillage : guide à l'intention des plaisanciers » (aussi disponible en version anglaise). Ce document présente les résultats de mes recherches sur le sujet, et a été distribué lors de mes activités, au Bureau d'accueil touristique, à la descente municipale au lac Labelle, dans la Trousse du riverain au lac Joly et par l'entremise du service d'urbanisme de la Municipalité. J'ai aussi rédigé une liste de références concernant les impacts des bateaux à moteurs sur les plans d'eau, placée en annexe de ce rapport. Finalement, j'ai consulté les documents de Transports Canada pour connaître les modalités impliquées pour restreindre la conduite des bateaux sur un plan d'eau, et transmis les documents consultés à Mme Geneviève Demers.



Afin de contrer les effets de l'érosion des bandes riveraines, j'ai rédigé une brochure sur la végétalisation des rives, et animé un atelier de végétalisation au lac Labelle avec Mme Chantal Taillon, horticultrice à La Minerve. De plus, j'ai écrit un article pour l'Info municipale concernant les bandes riveraines. En terme de recherche d'information sur ce sujet, j'ai contacté plusieurs municipalités et villes environnantes pour connaître leurs règlements en ce qui a trait à la protection des bandes riveraines (St-Faustin-Lac-Carré, La Minerve, Mont-Tremblant et Nominique). J'ai transmis une copie de ces règlements à Mme Geneviève Demers, et ma liste de contacts contient toutes les informations utiles pour rejoindre les personnes ressources de chaque ville ou municipalité.

En tenant compte des rapports, articles, brochures et activités présentés au cours de l'été, je crois avoir réussi à informer à la fois la Municipalité et ses citoyens des différents aspects de ces problématiques. Je crois avoir aussi réussi à transmettre les renseignements nécessaires pour que la Municipalité de Labelle prenne des décisions de gestion éclairées, bien que de nombreuses autres informations puissent encore être nécessaires dans différents dossiers. Dans ces conditions, j'estime tout de même avoir réussi à atteindre cet objectif d'informer la Municipalité.

2.6 Objectif 6 : Favoriser la communication entre les associations de lacs de la Municipalité de Labelle et celles des municipalités avoisinantes et promouvoir la création d'une association aux lacs Gervais et Baptiste.

D'abord, il est important de noter que des associations de riverains ont déjà été actives aux lacs Gervais et Baptiste. Ces associations s'étaient formées en lien avec des problématiques ponctuelles, et se sont dissoutes d'elles-mêmes après le règlement de ces problématiques. Dans ces conditions, il semble difficile de promouvoir la formation de nouvelles associations sur ces plans d'eau. Cependant, une conférence a été organisée avec Mme Anne Léger, du CRE Laurentides, dans le but de présenter aux citoyens intéressés les avantages que représente le modèle associatif. Présentée à la grande salle de l'hôtel de ville, cette activité était ouverte à tous les citoyens de la Municipalité. Seulement deux citoyens se sont présentés à la conférence, tous deux du lac Gervais. Mme Léger leur a fait parvenir de l'information, et il est possible que d'autres citoyens du lac Gervais soient intéressés à la former une association.

Afin de publiciser la conférence, j'ai toutefois écrit un article dans l'Info municipale spéciale qui est parue pour annoncer les activités de Bleu Laurentides. J'ai aussi envoyé un

Conférence-atelier sur la formation d'une association de riverains

Animée par Anne Léger du Conseil régional de l'environnement des Laurentides, cette conférence présente les avantages que représente l'association pour les riverains. À l'aide d'exemples et de cas vécus, Mme Léger explique les grandes étapes de la formation d'une association, et les rôles qu'elle peut jouer au niveau social et environnemental.



communiqué de presse à Mme Isabelle Vallières de l'Information de Nord, suite à quoi un article est paru dans ce journal (le 29 juillet

2006).

Pour ce qui est de favoriser le regroupement d'associations, j'ai transmis les coordonnées des deux associations participantes à la Fédération des associations de protection de l'environnement des lacs des Hautes-Laurentides. En ce qui a trait à l'amélioration des communications entre la Municipalité et les associations de riverains, j'ai tenté de stimuler le partage d'information entre tous les participants en cours d'été, et j'ai souvent servi d'intermédiaire entre les parties. Ce rôle d'intermédiaire a contribué à mettre tous les participants à jour quant aux différents dossiers en cours à Labelle.



Dans le même ordre d'idée, j'ai organisé une visite conjointe au lac Joly, pour permettre à l'Association des propriétaires riverains et aux représentants de la Municipalité, Mme Geneviève Demers et M. Marc Blaquière, d'étudier les différentes problématiques liées aux trois sites de mise à l'eau du lac. Cette rencontre a permis l'élaboration d'un plan d'action pour la gestion des sites de mise à l'eau et des sites de poubelles au lac Joly, ce dossier étant maintenant entre les mains du Conseil municipal. Une seconde rencontre à l'issue très positive a eu lieu entre la Municipalité et l'association du lac Joly. Suite à mes discussions avec la Municipalité, j'ai aussi offert aux associations de riverains de mettre à l'horaire deux rencontres statutaires annuelles, afin de permettre aux associations de faire connaître leurs activités et leurs besoins financiers à la Municipalité.

Malgré l'historique de relations parfois difficiles entre les associations de riverains et la Municipalité de Labelle, je crois avoir réussi à faciliter les communications entre les parties, du moins à certaines occasions. Si j'en juge par l'atmosphère de la table ronde de fin de saison, les relations entre tous les intervenants sont beaucoup plus cordiales qu'en début d'été. De ce fait, je crois avoir rempli cette partie de mon mandat à la hauteur des possibilités.

J'estime avoir réussi à maintenir l'ouverture et la transparence nécessaires à des relations saines entre les participants.

2.7 Objectif 7 : Renseigner les associations de lacs sur les différents programmes de subvention disponibles pour les milieux aquatiques et forestiers (fondation de la faune, Volet II, etc.).

Afin de renseigner tous les participants du projet quant aux diverses sources de financement disponibles, j'ai répertorié tous les programmes de subvention pouvant convenir aux activités des associations de riverains, de l'Association de chasse et de pêche et de la Municipalité. Ces programmes sont présentés dans un rapport de 43 pages, dont une copie a été transmise aux participants et à Mme Geneviève Demers.

Le rapport présente d'abord quelques conseils portant sur la recherche de financement. Ensuite, les programmes de subvention sont présentés sous forme de tableau, puis sous forme de fiches techniques individuelles. On y retrouve la description du programme, les conditions d'admissibilité, les montants disponibles, les dates limites pour la soumission de dossiers et les coordonnées de la personne à contacter pour appliquer. J'ai aussi inclus ce rapport dans la liste des documents disponibles à la Municipalité, liste publiée dans l'Info municipale du mois d'août.

Je considère avoir répondu de façon satisfaisante à cet objectif, et avoir transmis un outil pertinent et facile à utiliser à tous les participants du projet Bleu Laurentides de Labelle. Tous les participants de Bleu Laurentides ont reçus à la fois une copie papier et une copie électronique du document.

2.8 Objectif 8 : Effectuer une enquête d'achalandage au lac Joly. Les résultats de cette enquête serviront d'assises lors de l'élaboration d'un plan de gestion de l'accès au lac Joly.

Considérant les demandes de l'Association des propriétaires riverains du lac Joly quant à la fermeture de deux des trois sites de mise à l'eau au lac, il apparaissait important de quantifier de façon objective l'utilisation de ces sites de mise à l'eau, et de mieux connaître les besoins des riverains dans ce dossier. Pour se faire, j'ai élaboré un court sondage (versions française et anglaise en annexe), comportant des questions sur leur utilisation des sites de mise à l'eau, les activités pratiquées sur le lac, le type d'embarcations utilisées, leurs besoins en stationnement, etc. Afin de présenter ce sondage, j'ai aussi rédigé une courte lettre de présentation, avec entête conjointe de Bleu Laurentides et de la Municipalité de Labelle (versions française et anglaise en annexe).

Malheureusement, l'Association des propriétaires riverains du lac Joly s'est opposée à la distribution de ce sondage, stipulant que leurs demandes, telles que mentionnées dans le protocole d'entente remis à la Municipalité, avaient été adoptées à l'unanimité lors d'une assemblée générale de l'Association. Elle ne percevait donc pas l'utilité de distribuer un tel sondage. Quant à la possibilité d'effectuer un sondage auprès des plaisanciers visiteurs du lac, l'Association l'a refusée, mentionnant ses craintes que les résultats ne montrent qu'un achalandage réduit.

Suite à ces décisions, je n'ai pu m'acquitter qu'en partie de cette section de mon mandat. Cependant, le sondage et la lettre de présentation restent à la disposition de la Municipalité, dans l'éventualité d'une consultation publique au lac Joly.

3 Orientations et recommandations

La Municipalité de Labelle affiche beaucoup d'ouverture à la protection des milieux lacustres de son territoire, comme le démontre sa participation au projet Bleu Laurentides à l'été 2006. Ce premier été de travail sur le terrain m'a permis d'identifier quatre volets principaux dans lesquels la Municipalité pourrait s'engager à l'avenir, afin de mieux connaître et préserver ces milieux fragiles. Ces quatre volets sont la sensibilisation, la concertation, le suivi sur le

terrain et la politique. Chaque volet est abordé individuellement ci-après, avec mes recommandations pour chacun.

3.1 Sensibilisation

Les nombreuses demandes d'information reçues au cours de l'été et la présence de plusieurs personnes aux activités de sensibilisation démontrent le besoin de continuer de transmettre une information environnementale objective aux citoyens. Plusieurs thèmes devraient continuer de faire l'objet de campagnes de sensibilisation auprès des citoyens, en particulier :

- Myriophylle à épi
- Lavage des embarcations
- Érosion des rives et batillage
- Végétalisation des rives
- Utilisation d'engrais et de pesticides
- Cyanobactéries
- Entretien des fosses septiques
- Travaux dans la bande riveraine et dans l'habitat du poisson

Plusieurs méthodes de sensibilisation sont disponibles, et il importe de varier les outils afin de rejoindre le plus de gens possible. Voici quelques suggestions :

- Articles dans l'Info municipale, l'Information du nord, le journal du lac Labelle et le bulletin de l'Association des propriétaires riverains du lac Joly
- Journées thématiques environnement à l'école primaire et au camp de jour
- Conférences sur des thèmes environnementaux (en particulier l'hiver)
- Ateliers de végétalisation des rives avec des horticulteurs de la région
- Brochures d'information expliquant les travaux permis dans la bande riveraine et dans l'habitat du poisson (St-Faustin-Lac-Carré a des exemples de brochures sur son site Web)
- Présentation de documentaires environnementaux
- Création d'un comité environnement, en collaboration avec les Loisirs
- Pose d'affiches aux sites de mise à l'eau pour informer les plaisanciers des bonnes pratiques environnementales

Ces activités peuvent être organisées en collaboration avec le service des Loisirs, les enseignants, d'autres municipalités, les associations de riverains, l'Association de chasse et de pêche, etc.

3.2 *Suivi sur le terrain*

La Municipalité de Labelle a exprimé un grand intérêt pour la récolte de données scientifiques relativement à l'état de santé chimique, physique et biologique des lacs de son territoire. Afin de permettre la poursuite des activités entreprises à l'été 2006, j'ai élaboré des plans d'échantillonnage détaillés pour les lac Labelle, Joly et le Petit lac Caribou. La réalisation de ces plans d'échantillonnage requerra la participation des associations de riverains, mais aussi celle de la Municipalité. La Municipalité pourrait fournir son aide dans la recherche de bénévoles, par l'entremise de l'Info municipale. Elle pourrait aussi être appelée à financer la participation de certains lacs au Réseau de surveillance volontaire du MDDEP (RSV-lacs). D'autre part, la Municipalité devra s'efforcer d'avoir accès aux données des lacs étudiés et de maintenir à jour ces données. La Station de biologie des Laurentides de l'Université de Montréal, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le MDDEP et la MRC des Laurentides pourraient être des partenaires de choix pour la collecte et le stockage des données sur les lacs de la Municipalité.

Nous avons travaillé cet été exclusivement au niveau des lacs. Cependant, il est important de garder en tête que les lacs sont au cœur d'un bassin versant, dont ils drainent les eaux. Dans ce contexte, la Municipalité de Labelle pourrait envisager de se tourner vers la gestion par bassin versant pour préserver la santé de ses plans d'eau, en particulier dans les secteurs très peuplés comme les lacs Labelle et Joly. Dans le cas du lac Joly, il fait partie du bassin versant de la rivière La Diable, pour laquelle il existe déjà un organisme : AGIR pour la Diable. Cet organisme m'a contactée à quelques reprises cet été pour avoir de l'information sur les lacs Joly, Gervais et le Petit lac Caribou. Il serait intéressant de voir à quel niveau la Municipalité de Labelle pourrait s'impliquer dans cet organisme, et ainsi développer des contacts plus serrés avec ses voisins autour de la gestion de l'eau. Les coordonnées de la personne à contacter sont incluses dans ma liste de contacts.

Au niveau du bassin versant, les problématiques qui pourraient être abordées sont nombreuses : gestion des fossés et des routes, identification et protection des milieux

humides, gestion des bandes riveraines en milieux agricole et forestier, déboisement, protection des bandes riveraines en milieu urbain, etc. Ces problématiques pourraient être abordées en concertation avec le service des Travaux publics et le service d'Urbanisme de la Municipalité, ainsi qu'en collaboration avec ces mêmes services dans les villes et municipalités voisines.

3.3 Concertation

La Municipalité de Labelle a montré ses couleurs au niveau de la concertation avec les groupes de citoyens : c'est une approche envers laquelle elle affiche beaucoup d'ouverture. Une proposition de rencontres statutaires biannuelles a déjà été faite aux associations de riverains participantes, dont une rencontre avant le budget pour aider les associations à exprimer leurs besoins financiers pour leurs activités. Ces rencontres seraient un bon moyen de partager l'information et de se tenir à jour dans les activités entreprises sur chaque lac.

Afin de favoriser ce partage d'information et la concertation entre tous les acteurs de l'eau de la Municipalité, il pourrait être intéressant d'envisager la participation de Labelle au projet Bleu Laurentides pour l'été 2007. Je crois que l'agent de liaison peut jouer un rôle important dans le maintien de relations ouvertes et proactives, en créant un terrain de discussion neutre pour les participants. D'autre part, l'agent de liaison et le CRE Laurentides constituent des sources d'informations objectives importantes, surtout dans le domaine passablement politisé qu'est la gestion de l'eau.

Un autre aspect du volet concertation est l'ouverture de la Municipalité aux actions et regroupements régionaux. Sur ce point, le projet Bleu Laurentides représente aussi un atout pour Labelle, puisque le CRE Laurentides est un organisme environnemental régional. L'agent de liaison est donc au courant des nouveautés environnementales de plusieurs localités et facilite le partage d'information. Il peut effectuer des recherches auprès des autres localités du Québec, et informer la Municipalité de ce qui se fait ailleurs. Une autre façon de rester en contact serait de participer à la Fédération des associations de protection des lacs des Hautes-Laurentides. Une telle participation ajouterait au volet concertation, en permettant une discussion d'égal à égal entre les municipalités, les MRC et les associations de lacs. Finalement, tel que mentionné plus haut, il pourrait être intéressant que Labelle s'implique dans l'organisme de bassin versant de la rivière la Diable, afin de créer des liens avec ses

partenaires naturels de gestion de l'eau. À ce niveau, une collaboration étroite avec La Minerve au sujet des règlements touchant la végétation riveraine pourrait être aussi souhaitable, considérant que le lac Labelle fait partie des deux municipalités.

3.4 Politique

Sur le plan politique, Labelle continuera d'être aux prises avec des questions d'accès aux lacs de son territoire. Il pourrait donc être important pour la Municipalité d'adopter une politique de gestion de l'accès aux plans d'eau, possiblement appuyée par des règlements, afin de reconnaître l'importance des lacs pour le développement social et économique de Labelle, ainsi que le caractère public des plans d'eau. Cette politique pourrait être un outil important pour préserver l'environnement des lacs. Les points suivants pourraient être abordés dans la politique :

- Lavage des embarcations
- Impacts humains sur les plans d'eau
- Code d'éthique de l'utilisateur
- Qualité de vie des riverains
- Contrôle de l'accès au lac
- Utilisations encouragées
- Capacité de support des lacs face aux embarcations à moteur (taille du lac)
- Législation fédérale et provinciale existante (survol), etc.

D'autre part, plusieurs localités des Laurentides tentent présentement de préserver la végétation naturelle des rives, par la sensibilisation et l'adoption de règlements municipaux empêchant la dévégétalisation des premiers mètres de la bande riveraine. La Municipalité de St-Faustin-Lac-Carré a adopté en 2005 un tel règlement, et la Municipalité de La Minerve est présentement à étudier un projet de loi pour protéger les 3 premiers mètres de la bande riveraine. Dans ce contexte, la Municipalité de Labelle pourrait suivre de près ces dossiers, et envisager la mise en place d'un règlement visant à protéger la végétation riveraine.

Finalement, il pourrait être intéressant que la Municipalité se dote d'un service de l'Environnement, afin de répondre aux besoins croissants des citoyens dans ce domaine, que ce soit en terme de support technique ou d'information. Cela permettrait aussi d'améliorer les

connaissances environnementales des employés de la Municipalité, et d'offrir aux conseillers de l'information objective de première main.

4 Conclusion

J'ai énormément apprécié l'initiative des élus et employés de la Municipalité de Labelle tout au cours de l'été. Sans leur support continu, peu d'activités auraient pu être réalisées. De nombreuses actions ont été accomplies, que ce soit pour sensibiliser les citoyens, récolter des données ou améliorer les communications entre les participants. Ces activités représentent un premier pas de géant pour la connaissance et la protection des plans d'eau de la Municipalité de Labelle. Maintenant que la glace est brisée, il importe de ne pas perdre le momentum et de poursuivre les activités de sensibilisation, tout en conservant des relations ouvertes avec tous les intervenants de l'eau du territoire de Labelle.

Merci de m'avoir chaleureusement accueillie chez vous, et bonne chance pour l'avenir !

ANNEXE I
PLAN D'ACTION LABELLE 2006

Programme de soutien technique des lacs du projet Bleu Laurentides

Plan d'action pour la municipalité de Labelle

Été 2006

La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans un développement économique soutenu, une très forte croissance démographique et une augmentation accrue de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages des Laurentides est aussi fortement à la hausse.

Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont donc soumis à d'énormes pressions qui peuvent menacer leur intégrité. Plusieurs lacs de cette région montrent d'ailleurs des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport important de nutriments d'origine anthropique qui favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques envahissantes. Il est important de noter que la dégradation des lacs peut engendrer des conséquences économiques non négligeables chez les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisir sur un plan d'eau infesté de plantes aquatiques envahissantes peut engendrer une baisse significative de la valeur des immobilisations situées autour de ce dernier.

À la lumière de ces informations, il appert urgent que les associations de lac et les municipalités des Laurentides entreprennent le suivi de l'état de santé de leur (s) lac (s). Les élus de la municipalité de Labelle, l'association de chasse et pêche ainsi que les riverains des lacs Joly et Labelle ont bien compris l'urgence de la situation en acceptant de participer au programme de soutien technique des lacs du projet Bleu Laurentides mis sur pied par le CRE Laurentides. L'objectif général de ce programme est de fournir un soutien technique aux municipalités et aux associations de lac (*via l'agent de liaison*) afin qu'elles soient en mesure de mettre en œuvre le volet suivi volontaire des lacs du projet Bleu Laurentides et de gérer efficacement certaines problématiques environnementales. Le mandat de l'agent de liaison de la municipalité de Labelle est d'essayer, dans la mesure du possible, d'atteindre les 7 objectifs spécifiques décrits ci-dessous.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Sensibiliser les riverains des lacs Joly et Labelle, les membres de l'association de chasse et pêche et les autres citoyens de la municipalité de Labelle aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives ainsi qu'à l'importance de protéger les bandes riveraines.

Activités prévues :

- Visiter les riverains des lacs Joly et Labelle afin de les sensibiliser aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives et de répondre à leurs interrogations d'ordre environnemental.
- Mener des séances d'information relativement aux problématiques d'eutrophisation et d'érosion des rives auprès des citoyens de la municipalité de Labelle (à l'hôtel de ville par exemple).
- Effectuer des ateliers de formation portant sur les saines pratiques d'aménagement des rives (possibilité d'inviter un conférencier).
- Écrire des articles de sensibilisation.

Livrables :

- Matériel éducatif élaboré par l'agent de liaison (à déterminer)
- Articles de sensibilisation

Temps prévu :

- 175 heures (25 jours)

2. Caractériser *certaines secteurs sensibles* des lacs Joly, Labelle et Petit Lac Caribou avec l'aide des riverains et des membres de l'association de chasse et pêche (Petit Lac Caribou). Cette activité permettra de tester les protocoles de caractérisation communautaire élaborés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de former des personnes ressources accompagnatrices afin d'assurer la pérennité du suivi communautaire de la santé des lacs Joly, Labelle et Petit Lac Caribou entrepris à l'été 2006.

Activités prévues :

- Caractériser (avec l'aide des riverains et des membres de l'association de chasse et pêche) le substrat de la zone littorale, l'occupation de la bande riveraine, les communautés de plantes aquatiques et le périphyton de la zone littorale.
- Présenter le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSV-lacs) du MDDEP. Les données du RSV-lacs complètent celles issues de la caractérisation communautaire.

Livrable :

- Fiche résumé de l'état de santé de chaque lac

Temps prévu :

- 105 heures (15 jours)

3. Élaborer un plan stratégique triennal de caractérisation des lacs Joly, Labelle et Petit Lac Caribou avec l'aide des riverains, des membres de l'association chasse et pêche et de la municipalité de Labelle (Petit Lac Caribou). Ce plan stratégique inclura un plan standardisé de récolte et de stockage d'information (carnet de santé des lacs).

Activités prévues :

- Effectuer un atelier de formation traitant de la manière de confectionner un plan d'échantillonnage et de stocker les données récoltées de façon durable (carnet de santé).
- Confectionner un plan stratégique triennal de caractérisation des lacs Joly, Labelle et Petit Lac Caribou avec l'aide des riverains, des membres de l'association de chasse et pêche (Petit Lac Caribou) et de la municipalité de Labelle.
- Alimenter le carnet de santé des lacs Joly, Labelle et Petit Caribou avec des données existantes (MDDEP, RSV-lacs) et celles récoltées au cours de l'été 2006.

Livrables :

- Plan stratégique triennal de caractérisation des lacs Joly, Labelle et Petit Caribou

- Carnet de santé des lacs Joly, Labelle et Petit Lac Caribou

Temps prévu :

- 70 heures (10 jours)

4. Évaluer la qualité des sites de reproduction de l'omble de fontaine au Petit Lac Caribou

Activités prévues :

- Mener une séance d'information sur les différents facteurs qui entraînent une détérioration de la qualité de pêche dans les lacs en voie d'eutrophisation et sur les principes d'aménagement de frayères (possibilité d'inviter un conférencier).
- Caractériser les sites de reproduction de l'omble de fontaine au Petit lac Caribou avec quelques membres de l'association de chasse et pêche et évaluer la possibilité d'aménager des frayères sur ce lac (possibilité d'inviter un aménagiste).

Livrable :

- Documents d'information sur les facteurs qui nuisent au succès de pêche de l'omble de fontaine et sur les principes d'aménagement de frayères (préparés par le coordonateur).

Temps prévu :

- 49 heures (7 jours)

5. Informer la municipalité de Labelle des différents moyens de limiter le transfert d'espèces végétales envahissantes (myriophylle à épis) entre les lacs de son territoire et l'érosion des rives causées par les vagues des gros bateaux.

Activité prévue :

- Effectuer une recherche documentaire sur les différents moyens de limiter le transfert d'espèces végétales envahissantes entre les lacs (ex. myriophylle à épis) et l'érosion des rives causées par les vagues des gros bateaux (Qu'est-ce qui se fait ailleurs, qu'est-ce qui fonctionne ?).

Livrable :

- Rapport présentant la synthèse des actions mises en œuvre dans d'autres municipalités afin de contrer le transfert d'espèces végétales envahissantes (myriophylle à épis) entre les lacs et de réduire l'érosion des rives causées par les vagues des gros bateaux. Ce rapport présentera aussi des recommandations à la municipalité de Labelle et aux associations de lacs relativement à la gestion de ces deux problématiques.

Temps prévu :

- 70 heures (10 jours)

6. Favoriser la communication entre les associations de lacs de la municipalité de Labelle et celles des municipalités avoisinantes et promouvoir la création d'une association aux lacs Gervais et Baptiste.

Activités prévues :

- À déterminer

Livrable :

- Liste de contacts des diverses associations de lacs présentes dans la région.

Temps prévu :

- 35 heures (5 jours)

N.B. L'établissement d'une plateforme de communication entre les associations de lac d'une région est très avantageux pour ces dernières. En effet, l'échange d'informations entre les associations de lac relativement à la gestion de problématiques environnementales permet des économies substantielles de temps et d'argent. De plus, le partage d'informations entre les associations de lacs favorise la mise en place de mesures (techniques, réglementaires, etc.) qui s'intègrent harmonieusement à celles instaurées ailleurs dans la région.

7. Renseigner les associations de lacs sur les différents programmes de subvention disponibles pour les milieux aquatiques et forestiers (fondation de la faune, Volet II, etc.).

Activité prévue :

- Préparer une liste des différents programmes de subvention pour les milieux aquatiques et forestiers

Livrable :

- Liste des différents programmes de subvention pour les milieux aquatiques et forestiers

Temps prévu :

- 14 heures (2 jours)

8. Effectuer une enquête d'achalandage au lac Joly. Les résultats de cette enquête serviront d'assise lors de l'élaboration d'un plan de gestion de l'accès au lac Joly.

Activité prévue :

- Effectuer une enquête d'achalandage au lac Joly. Cette activité sera couplée aux activités de sensibilisation proposées à l'objectif spécifique no.1 du présent plan d'action.

Livrable :

- Rapport d'achalandage

Temps prévu :

- 14 heures (2 jours) – rédaction du rapport

N.B. L'agent de liaison aura à rédiger un rapport d'activité à la fin de l'été 2006. La rédaction de ce rapport devrait lui prendre environ 35 heures (1 semaine). **Il est important de noter que ce plan d'action peut évoluer au cours de l'été à condition que les changements fassent consensus entre les parties.**

ANNEXE II
LISTE DE CONTACTS

ANNEXE III
LISTE DES LIVRABLES

AUTEUR	TYPE DE DOCUMENT	LANGUE	TITRE
Béland, Catherine	Rapport	Français	Programmes de subvention à l'attention des participants du projet Bleu Laurentides
Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	Attention au batillage : guide à l'intention des plaisanciers Watch your wake : a boater's guide
Bouchard, Lucie Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	Méthodes de naturalisation des rives...au coeur de la nature Preserving natural shorelines...at the heart of nature
Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	Les bonnes pratiques en action pour protéger notre environnement Best practices to protect our environment
Roy, Geneviève Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	Connaître son installation septique pour protéger nos cours d'eau Know your septic system and help protect our lakes and rivers
Roy, Geneviève Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	L'espérance de vie d'un lac dépend de nous A lake's life depends on us
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	Le <i>myrio</i> quoi? Eurasian what?
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	Les bandes riveraines Shoreline vegetation
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	Les cyanobactéries ou algues bleues Cyanobacteria or Blue-green algae
Béland, Catherine	Article	Français	Attention au batillage
Béland, Catherine	Article	Français	Le projet Bleu Laurentides
Béland, Catherine	Article	Français	Liste des documents disponibles à la Municipalité de Labelle
Béland, Catherine	Article	Français	Au revoir Labelle!
Béland, Catherine	Rapport	Français	Végétalisation des rives: liste des pépinières et horticulteurs de la région de Labelle
Béland, Catherine	Communiqué de presse	Français	Le projet Bleu Laurentides
Béland, Catherine	Info municipale	Français	Info municipale spéciale 21 juillet 2006 : activités
Béland, Catherine	Rapport	Français	Dossier myriophylle à épi au lac Labelle

AUTEUR	TYPE DE DOCUMENT	LANGUE	TITRE
Béland, Catherine	Sondage et lettre de présentation	Français Anglais	Sondage juillet 2006 : achalandage et utilisation des sites de mise à l'eau au lac Joly
Béland, Catherine	Présentation PowerPoint	Français	La végétalisation des rives
Béland, Catherine	Rapport	Français	Plan d'échantillonnage au lac Labelle
Béland, Catherine	Rapport	Français	Plan d'échantillonnage au lac Joly
Béland, Catherine	Rapport	Français	Plan d'échantillonnage au Petit lac Caribou
Béland, Catherine	Rapport	Français	Rapport d'analyse physico-chimique pour le lac Labelle
Béland, Catherine	Rapport	Français	Rapport d'analyse physico-chimique pour le lac Joly
Béland, Catherine	Rapport	Français	Rapport d'analyse physico-chimique pour le Petit lac Caribou
Béland, Catherine	Trousse du riverain	Français Anglais	Assemblage de brochures et affiches à l'intention des riverains du lac Joly
Béland, Catherine	Feuille d'information	Français	Paramètres pour les analyses physico-chimiques
Béland, Catherine	Liste de références	Français	Liste de références concernant la problématique de l'érosion par le batillage
Béland, Catherine	Rapport	Français	Résumé de l'information concernant les règlements municipaux

ANNEXE IV
ARTICLES ET COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ARTICLE 1 : Le projet Bleu Laurentides

Saviez-vous que la région des Laurentides compte environ 7000 lacs ? Seulement dans la municipalité de Labelle, on en retrouve une cinquantaine, dont plusieurs sont des sites très prisés de villégiature. De plus, saviez-vous que la région des Laurentides est celle qui devrait connaître la plus forte croissance démographique au Québec au cours des 15 prochaines années ? Plusieurs des nouveaux habitants iront s'établir autour des plans d'eau de la région, exerçant ainsi une pression importante sur ces milieux naturels fragiles.

Pour préserver l'environnement des lacs, ainsi que leur valeur sociale et économique, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides: un organisme qui fait le lien entre les différents acteurs environnementaux de la région) a participé à la mise sur pieds de la Table de concertation sur les lacs des Laurentides (TCLL). La TCLL permet la collaboration d'intervenants des milieux municipal, gouvernemental, communautaire et universitaire. On y traite de la gestion, de l'utilisation et du suivi de l'écosystème lacustre.

De la TCLL est né le projet Bleu Laurentides, auquel prennent part la municipalité de Labelle et trois associations de son territoire : l'Association des propriétaires du Lac-Labelle, l'Association des propriétaires riverains du Lac-Joly et l'Association de chasse et pêche de Labelle. En collaboration avec le CRE Laurentides, ces intervenants participent cet été au volet Programme de suivi volontaire des lacs du projet Bleu Laurentides. En plus d'un suivi physique, chimique et biologique des lacs Labelle, Joly et du Petit lac Caribou, des activités de sensibilisation, des tables rondes et des formations sont prévues au cours de l'été. Afin d'appuyer les intervenants dans la réalisation de leurs projets, Catherine Béland agira en tant qu'agente de liaison pour le CRE Laurentides. Elle sera présente tout l'été à Labelle, et fournira un soutien technique aux participants du Programme de suivi volontaire.

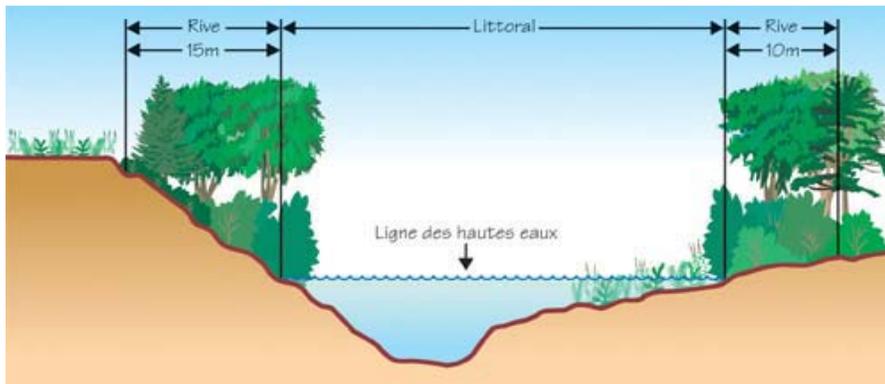
Pour toute question, vous pouvez la rejoindre au (819) 686-2144, poste 223. Elle se fera un plaisir de vous répondre.

Bon été !



ARTICLE 2 : Les bandes riveraines

Le Québec s'est doté d'une Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, afin de préserver les usages et la valeur écologique des plans d'eau. C'est la ligne des hautes eaux qui trace la limite entre le littoral, qui s'étend vers le milieu du plan d'eau, et la rive, qui s'étend vers l'intérieur des terres. Dépendamment de la pente et de la hauteur du talus, la rive sera large de 10 ou 15 m (33 ou 50 pi).



La végétation riveraine, aussi appelée bande riveraine, joue plusieurs rôles importants. Tout d'abord, elle sert d'habitat à de nombreuses espèces de plantes et d'animaux, augmentant ainsi la diversité du milieu et la résistance de l'écosystème aux perturbations. La bande riveraine sert aussi de barrière à sédiments. En effet, en ralentissant la vitesse de ruissellement des eaux, la bande riveraine permet aux particules de sols de se déposer avant de parvenir au plan d'eau. Cela évite un apport trop élevé de sédiments, qui diminuent la transparence de l'eau, obstruent les branchies des poissons, colmatent les frayères et perturbent l'écoulement du cours d'eau.

Enfin, la bande riveraine agit comme bande filtrante, permettant l'infiltration de l'eau dans le sol, où les racines des plantes absorbent les nutriments nécessaires à leur croissance. Dans le cas du phosphore, c'est environ 25 % qui est retenu par une bande d'environ 10 m (33 pi). Une partie des nutriments est donc filtrée par les végétaux, ce qui limite leur arrivée au plan d'eau et la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Les racines des végétaux servent aussi à retenir le sol, diminuant ainsi l'érosion par les pluies et les vagues. Les arbres forment un écran contre les rayons solaires, ce qui maintient la température de l'eau de 2 à 10°C plus fraîche qu'une rive à nu, permettant la survie de plusieurs espèces de poissons. Une eau plus fraîche limite aussi la prolifération des algues et des plantes aquatiques, ce qui permet de conserver plusieurs usages de l'eau comme la baignade et le bateau.

Végétaliser ses rives, c'est facile!

Une bande riveraine idéale est composée de trois strates de végétation : les herbacées au sol, les arbustes et les arbres. Il faut tenir compte de la pente et du degré d'exposition aux vagues ou au courant. En plus, comme pour toutes les plantes, on doit penser au type de sol et aux conditions d'humidité et d'ensoleillement. La méthode la plus facile consiste à choisir des espèces natives du Québec, qui sont bien adaptées aux joies du climat québécois, par exemple le myrique baumier, le cornouiller, la spirée ou la vigne des rivages.



Myrique baumier



Cornouiller



Spirée



Vigne des rivages

Plusieurs guides de végétalisation des rives sont disponibles. En voici quelques-uns :

Goupil, Jean-Yves (1998) Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques, Ministère de l'environnement et de la Faune, Publications du Québec, 156 p.

RAPPEL. Liste des végétaux pour la renaturation des rives 2005 et Guide de renaturation.

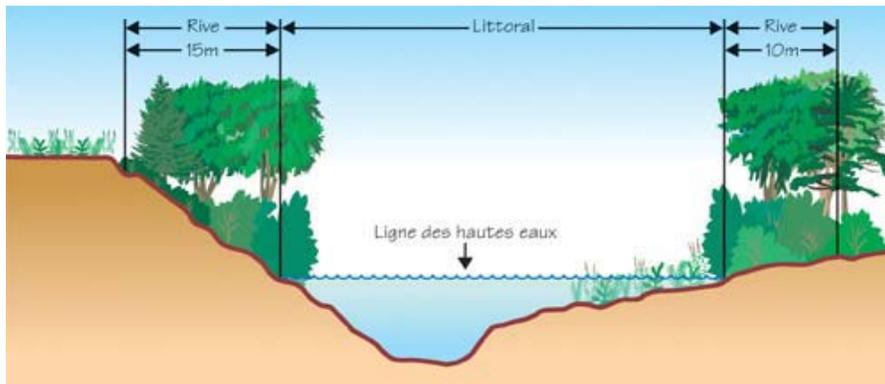
www.rappel.qc.ca

Vous pouvez aussi contacter votre centre jardin, votre association de riverains, ou appeler Catherine Béland, agente de liaison du CRE Laurentides à la municipalité. Son numéro est le (819) 686-2144, poste 223. Elle se fera un plaisir de répondre à vos questions.



ARTICLE 2 (ANGLAIS): Shoreline vegetation

The province of Quebec has given itself a politic to protect shorelines, littoral zones and flood plains, as a means to preserve the ecological values and uses related to water bodies. The high water line traces the limit between the littoral, the zone between the centre of the water body and the shore, the latter extending towards the mainland (see picture below). Depending on the slope of the shore and the height of the bank slope, the shore is at least 10 or 15 m wide (33 or 50 ft).



The strip of vegetation that creates a transition zone between water and land, also called shoreline vegetation, plays many important roles. First, it represents a habitat for numerous plant and animal species, thereby increasing biodiversity and the ecosystem's resistance to perturbations. Shoreline vegetation also plays an important filtering part. By slowing down run off waters, shoreline vegetation allows soil particles to deposit before reaching the water. This prevents excess sediments from accumulating in the water body, sediments which decrease water transparency, irritate fish gills, silt in spawning sites and disturb the course of running waters.

The filtering role of shoreline vegetation also allows nutrients to infiltrate the soil, where plant roots can absorb them and grow. In the case of phosphorus, as much as 25 % is retained by a 10 m (33 ft) wide vegetation strip. A portion of the nutrients is therefore filtered by the vegetation, which reduces nutrient loading in the water body and the proliferation of algae and aquatic plants. Plant roots also retain the shoreline soil, reducing rain and wave erosion. Shoreline trees create shade in the shallow water zone, effectively maintaining water temperature 2 to 10°C cooler than a cleared shore. This shade allows the survival of many fish species, such as trout and salmon, while limiting algal and plant growth, contributing to preserve water uses such as swimming and boating.

Naturalizing your shores made easy

An ideal shoreline vegetation strip is made up of three vegetation layers: herbaceous perennials as a ground cover, shrubs, and trees. When choosing what plants to use, it's important to take a few factors into account: as for all plants, soil type, humidity and lighting conditions, as well as slope and degree of exposure to waves and currents. The easiest method is to choose species native to Quebec, which are well adapted to the region's climate, such as Sweet gale, Red osier, Meadow-sweet or Riverbank grape.



Sweet gale



Red osier



Meadow-sweet



Riverbank grape

Many shoreline vegetation guides are available. Here are a few which we considered most useful:

Goupil, Jean-Yves (1998) Protection des rives, du littoral et des plaines inondables : guide des bonnes pratiques, Ministère de l'environnement et de la Faune, Publications du Québec, 156 p. (Contact the Ministère for an English version).

RAPPEL. Liste des végétaux pour la renaturation des rives 2005 (in French only) and « Nature and Shorelines; your guide to renaturation »

www.rappel.qc.ca

You may also contact your garden centre, your lakeside owners' association, or call Catherine Béland, liaison officer for the Laurentians' Regional council for the Environment at the municipality. Her number is (819) 686-2144, extension 223. She will answer your questions with pleasure.



ARTICLE 3 : Le *myrio* quoi?

Nouvellement arrivé dans les eaux du lac Labelle, le myriophylle à épi (*Myriophyllum spicatum*, Eurasian watermilfoil) n'est cependant pas le bienvenu. Pourquoi? Parce que le myriophylle à épi est une plante aquatique envahissante. Cette espèce, originaire d'Eurasie, est une plante vivace qui vit submergée dans les eaux des étangs, des lacs et des rivières. Elle tolère toutes sortes de conditions, pouvant s'enraciner dans le sable comme dans la tourbe et vivre aussi bien dans des milieux acides qu'alcalins. Cependant, elle préfère les eaux peu profondes (0,5 à 3,5 m ou 1^{1/2} à 12 pi) des plans d'eau riches en nutriments, qu'on appelle lacs *eutrophes*.

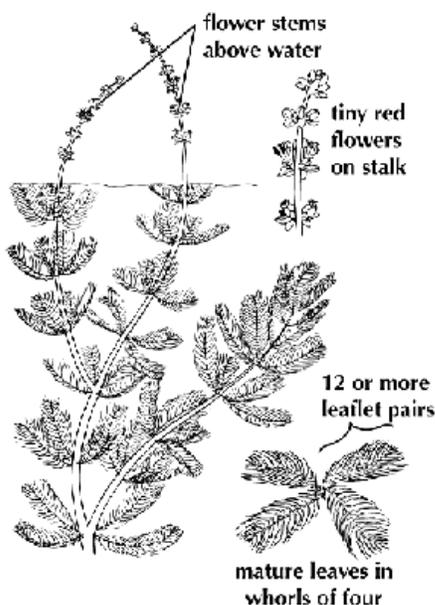


C. Barre Helquist - North Adams State College, Massachusetts

Le myriophylle à épi est coriace. Son système racinaire survit à l'hiver et très tôt au printemps, la plante développe un réseau de tiges flottantes qui couvre peu à peu la surface de l'eau. Elle se reproduit par graines, mais principalement par bouturage. Cela signifie que les fragments qui se détachent ou sont arrachés de la plante développent à leur tour des racines et vont s'implanter où le courant les mène.

Cela fait de cette espèce un fort

compétiteur et lui permet d'accaparer l'espace et les nutriments qui étaient autrefois utilisés par d'autres espèces. Elle nuit à la circulation des embarcations, aux baigneurs, et peut avoir un impact négatif sur la survie de certaines espèces de poissons comme les salmonidés.



De par sa capacité à se bouturer, le myriophylle est difficile à éradiquer une fois implanté, et bien qu'il existe des mesures de restauration, celles-ci sont souvent coûteuses. Il importe donc de ne pas faciliter sa dispersion et d'éviter de lui fournir des conditions de croissance optimales. Voici comment :

- Apprendre à reconnaître le myriophylle à épi
- Éviter de circuler dans le myriophylle, que ce soit à pied ou en bateau
- Bien laver son embarcation, y compris le moteur, quand on la change de plan d'eau (eau à plus de 40°C ou sous pression, au moins 250 lb/po²), ou la laisser sécher au

- moins 5 jours entre les utilisations. Inspecter visuellement pour s'assurer qu'aucun fragment de plante ne subsiste. À Labelle, le service de lavage des embarcations est offert à la station Esso du boulevard Curé-Labelle, moyennant certains frais. À La Minerve, le garage Sonic offre le même service.
- Éviter d'utiliser des engrais aux abords des plans d'eau et maintenir une bande de végétation riveraine. Cela aide à limiter l'apport en nutriments au plan d'eau.
 - Éviter d'utiliser des détergents contenant des phosphates, afin de limiter les nutriments.
 - Finalement, assurez-vous que votre système sanitaire est conforme et fonctionnel, parce que les déchets humains représentent eux aussi une bonne source de nutriments pour nourrir le myriophylle!

Pour plus d'information, je vous suggère de consulter les liens suivants :

Association pour la protection de l'environnement du lac St-Charles (2006)
http://apel.ccapcable.com/Comm_Capsules.htm

Environnement Canada (2005) Infos Saint-Laurent: le myriophylle à épi
www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf037_f.html

Environnement Canada (2006) Service canadien de la faune : le myriophylle à épi
www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/inv/p1_f.cfm

Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (2002)
www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/plaisanciers.htm

Pour toute question, vous pouvez me contacter au (819) 686-2144, poste 223

Catherine Béland
Agente de liaison, CRE Laurentides



ARTICLE 3 (ANGLAIS): *Eurasian what?*

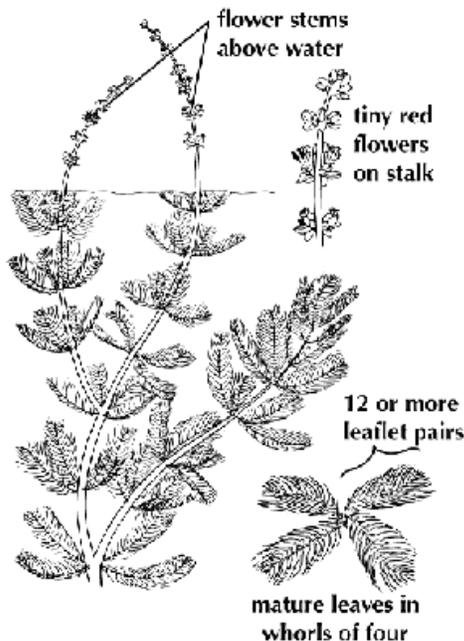
Recently arrived to the waters of Lake Labelle, Eurasian watermilfoil (*Myriophyllum spicatum*, Myriophylle à épi) is clearly not a welcome guest. Why? Because Eurasian watermilfoil is an invasive aquatic plant. Originally from Eurasia, this species is a perennial submerged plant of ponds, lakes, and rivers. It can tolerate all sorts of conditions, taking root in sand as well as in peat, living just as happily in acidic or alkaline habitats. However, its optimum habitat is the shallow waters (0,5 to 3,5 m; 1^{1/2} to 12 ft deep) of nutrient-rich water bodies, which are called eutrophic lakes.



C. Barre Helquist - North Adams State College, Massachusetts

Eurasian watermilfoil is tough. Its root system survives winter, and early in the spring, the plant develops a dense network of floating stems which gradually covers the surface. It reproduces through seed dispersion, but mainly through cuttings propagation. This means that detached or torn plant fragments can grow roots and settle where currents lead them. This reproductive strategy makes Eurasian watermilfoil a strong competitor,

allowing it to take over space and nutrients that were previously used by native plant species. It also disturbs navigation, swimming, and has been known to have negative impacts on fish survival, especially salmon and trout species.



Because it can reproduce through cuttings, Eurasian watermilfoil is hard to eradicate once established, and even though some measures exist, they are often costly. It is therefore important to avoid facilitating its dispersion and to prevent optimum growth conditions from developing. The following actions can help:

- Learn to identify Eurasian watermilfoil
- Avoid travelling through Eurasian watermilfoil colonies, whether you are on foot or in a boat
- Wash your watercraft and engine well every time you move from one water body to another (water: at least 40°C or pressurized, at least 250 lb/in²), or let it dry at least 5 days between uses. Visually

- inspect your craft to make sure that no plant fragment subsists. In Labelle, the Esso gas station on boulevard Curé-Labelle provides a washing service (with a fee). In La Minerve, the Sonic gas station offers the same service
- Avoid using fertilizer on your lawn and maintain a strip of shoreline vegetation
These measures help limit nutrient runoff to the water body
 - Avoid using phosphate-based laundry or dishwasher detergents, to limit phosphorus loading
 - Finally, make sure your septic system functions properly and have it serviced regularly. Remember, human waste also represents a source of nutrients to feed Eurasian watermilfoil!

For more information, please consult the following links:

Association pour la protection de l'environnement du lac St-Charles (2006)
http://apel.ccapcable.com/Comm_Capsules.htm

Environment Canada (2005). St-Laurence Info: Eurasian watermilfoil
www.qc.ec.gc.ca/csl/inf/inf037_e.html

Environment Canada (2006). Canadian Wildlife Service: Eurasian watermilfoil
www.cws-scf.ec.gc.ca/publications/inv/p1_e.cfm

Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs (2002) (In French only)
www.mddep.gouv.qc.ca/biodiversite/nuisibles/plaisanciers.htm

Questions or comments? Contact me at (819) 686-2144, extension 223

Catherine Béland
Liaison Officer, CRE Laurentides



ARTICLE 4 : ATTENTION AU BATILLAGE

Quoi de plus agréable par une chaude journée d'été que de mettre le bateau à l'eau et d'aller se promener sur le lac, les cheveux au vent? De faire du « wake board », de la moto marine, de pousser les moteurs à fond ? Bien que plusieurs d'entre nous apprécient ces activités, il importe de respecter certaines normes de conduite afin de limiter nos impacts sur l'environnement, les propriétés riveraines et préserver la sécurité de tous les usagers.



batillage.

Pour débiter, quelques définitions. Le *sillage*, c'est la traînée de vagues qu'une embarcation en mouvement laisse derrière elle. Toutes les embarcations laissent un sillage, mais la grosseur des vagues produites dépend de plusieurs facteurs : taille et forme du bateau, nombre de passagers, vitesse, etc. Ces vagues voyagent vers les rives et le battement qu'elles provoquent en touchant terre s'appelle le

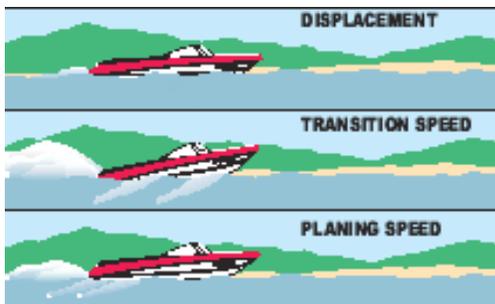
Le batillage peut être une source importante d'érosion des rives et de perturbation du fond, entre autres dans les lacs et cours d'eau étroits ou peu profonds. Plusieurs scientifiques ont calculé qu'un batillage d'à peine 20 cm (9 po) de hauteur peut éroder la rive. Les sédiments arrachés au fond ou à la rive peuvent être transportés vers le plan d'eau, de même qu'une portion de la végétation de la rive. Le sillage peut donc avoir des effets négatifs sur les propriétés, l'environnement, et même sur la villégiature. En voici des exemples :

Propriété	<ul style="list-style-type: none"> • Les propriétés riveraines érodées peuvent perdre du terrain et de la valeur • Le sillage peut endommager les embarcations amarrées aux quais • Les arbres déracinés par l'érosion peuvent endommager les quais et les embarcations
Environnement	<ul style="list-style-type: none"> • Les sédiments peuvent colmater les frayères, irriter les branchies des poissons et empêcher la croissance des plantes aquatiques • Les vagues peuvent perturber les oiseaux qui nichent près de la rive
Villégiature	<ul style="list-style-type: none"> • Le sillage peut être un danger pour les baigneurs et les pêcheurs du plan d'eau • Le sillage peut déstabiliser les passagers des autres embarcations et causer des blessures • Les sédiments peuvent brouiller l'eau, la rendant peu attrayante pour les baigneurs et les pêcheurs

QUE PEUVENT FAIRE LES PLAISANCIERS ?

Soyez attentif à votre vitesse

En tant que plaisancier, il peut vous être facile de contrôler la taille de votre sillage. Comprendre les vitesses de fonctionnement de votre embarcation est une première étape.



Vitesse de déplacement – C'est la vitesse la plus lente de l'embarcation. Elle crée généralement *le plus petit sillage*. La proue demeure dans l'eau à cette vitesse.

Vitesse de transition – À mesure que la vitesse augmente vers le point de planage, la proue s'élève et la poupe s'enfonce. C'est la vitesse engendrant *le plus fort sillage*.

Vitesse de planage – À cette vitesse, la proue redescend et seule une partie de la coque est en contact avec l'eau. *Le sillage est plus petit qu'en vitesse de transition, mais plus grand qu'en déplacement*. Plusieurs grosses embarcations

ne peuvent atteindre cette vitesse.

Il est fréquent qu'un plaisancier produise accidentellement un gros sillage, par exemple en ne réduisant la vitesse que jusqu'à la transition. Prendre l'habitude d'observer son sillage ou de demander à un passager de le faire constitue une bonne façon de se familiariser avec les vitesses de l'embarcation. Vous pouvez aussi prendre l'habitude de ralentir plus loin de la rive, ce qui vous permettra d'atteindre plus tôt la vitesse de déplacement et de limiter les impacts négatifs sur les milieux fragiles du littoral et la rive. Afin de naviguer de façon sécuritaire, n'oubliez pas de consulter le manuel d'utilisation de votre embarcation!

Limitez la taille de votre sillage

Voici des trucs simples pour limiter la hauteur de votre sillage :

- ✓ Soyez attentif à votre sillage, en particulier quand vous changez de vitesse ou que vous naviguez en eaux peu profondes
- ✓ Naviguez en eaux plus profondes et évitez de vous approcher de la rive ou des autres embarcations
- ✓ Répartissez les passagers dans votre embarcation, car trop de poids à l'avant augmente la hauteur du sillage
- ✓ Limitez le temps passé en vitesse de transition



BONNE SAISON SUR L'EAU !

Pour toute question, communiquez avec Catherine Béland au (819) 686-2144, poste 223

ARTICLE 5 : Les cyanobactéries ou algues bleues

La découverte d'algues bleues au Lac-des-îles et la fermeture préventive du lac aux activités humaines ont amené plusieurs d'entre vous à se questionner sur cette problématique. Voici donc une introduction au phénomène.

Que sont les cyanobactéries?

Les algues bleues ne sont en fait ni des algues, ni des plantes aquatiques. Ces organismes microscopiques sont plutôt des cyanobactéries. Il est important de noter que plusieurs espèces se retrouvent dans nos eaux et qu'elles n'ont pas toutes la même toxicité. Bien que présentes de façon naturelle dans bien des lacs, les cyanobactéries deviennent surtout visibles lorsque leur population augmente drastiquement et forme une fleur d'eau (bloom). Cette fleur d'eau donne à l'eau l'apparence d'une soupe au brocoli, d'une purée de pois, ou encore d'un déversement de peinture bleu-vert.

Impacts sur la santé

Certaines espèces de cyanobactéries libèrent à leur mort des toxines qui peuvent présenter un risque pour la santé humaine. L'Agence de la santé et des services sociaux du Québec (ASSS) recense les symptômes suivants, dépendamment du type d'exposition :



Fleur d'eau de cyanobactéries ayant l'apparence d'un déversement de peinture – Rivière Yamaska, septembre 2003, Robert Bolduc, municipalité de Saint-Hyacinthe

Contact direct	Ingestion	Plus rapidement
Irritation de la peau	Maux de ventre	Étourdissements
Irritation du nez	Diarrhée	Maux de tête
Irritation de la gorge	Vomissements	Fièvre
Irritation des yeux	Nausées	Dommages au foie et au système nerveux

Si vous voyez une fleur d'eau, **contactez votre municipalité (819 686-2144) et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (450 623-7811 ou 1-866-694-5454)**. Un inspecteur viendra prendre des analyses d'eau et déterminera les mesures à prendre. Si la fleur d'eau est confirmée, l'ASSS recommande les comportements suivants :

- Éviter tout contact direct avec l'eau du lac (douche, piscine, etc.)
- Éviter de consommer des poissons du lac ou des plantes aquatiques
- Éviter l'eau du lac pour s'abreuver, cuisiner ou faire de la glace (bouillir l'eau N'ÉLIMINE PAS les toxines)
- Éviter de mettre de l'algicide dans l'eau. Cela accentuerait la libération des toxines
- Éviter tout contact avec l'eau pour les animaux domestiques
- Attendre au moins 2 semaines avant la reprise des activités nécessitant l'eau du lac

Causes et solutions

L'apparition d'une fleur d'eau est causée principalement par un excès de phosphore dans l'eau. Une eau riche en nutriments, chaude, calme et peu profonde est le lieu de prédilection des cyanobactéries. Les sources de phosphore sont souvent reliées aux activités humaines, entre autres :

- Installations septiques qui s'écoulent dans ou vers le lac
- Utilisation d'engrais (naturels ou artificiels)
- Activités agricoles et forestières
- Pisciculture
- Déversement d'eaux usées industrielles ou municipales

Il n'existe pas de solution miracle pour enrayer le problème. Aucun produit chimique n'est efficace, surtout pas les algicides qui libèrent les toxines en tuant les cyanobactéries. Il faut diminuer l'apport en phosphore vers le lac. Comment? Voici des solutions à appliquer :

- ✓ Garder son installation septique conforme et en effectuer la vidange régulièrement
- ✓ Maintenir une bande de végétation riveraine (autre que du gazon) sur les terrains des particuliers ainsi qu'aux abords des fossés routiers, forestiers et agricoles
- ✓ Cesser l'utilisation d'engrais de tout type sur son terrain
- ✓ Utiliser la méthode du tiers inférieur pour l'entretien des fossés
- ✓ Protéger les milieux riverains et humides, qui agissent comme filtres pour les eaux des lacs
- ✓ Limiter la charge de phosphore que les industries et les municipalités peuvent déverser dans le bassin versant du lac

***Souvenez-vous* : ces solutions impliquent la participation de tous, puisque le problème origine de toutes nos actions cumulées.**

Pour toute question, communiquez avec Catherine Béland au (819) 686-2144

Références

Agence de la Santé et des Services sociaux du Québec.

www.agencesss04.qc.ca/documents/fiches/cyanobact%e9ries.html

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

www.mddep.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/

ARTICLE 5 (ANGLAIS): Cyanobacteria or Blue-green Algae

The discovery of blue-green algae at Lac-des-Iles in June and the preventive closing of the lake to all human activities have lead many of us to ponder the issue. To answer some of the questions I have received, here is an introduction to the phenomenon.

What are cyanobacteria?

Blue-green algae, despite their name, are neither algae nor aquatic plant. These microscopic organisms are really cyanobacterial cells. It is important to note that many cyanobacteria species are found in Quebec waters, and that not all of them present the same toxicity. Even though they are naturally found in many lakes, cyanobacteria become most noticeable when their population rises dramatically, forming a bloom on the water surface. This bloom changes the color of the water, making it look like broccoli soup, green pea puree or spilt green paint.

Health Impacts

Certain cyanobacteria species liberate toxins as they die, substances which may represent a human health threat. The Agence de la Santé et des Services sociaux du Québec (ASSS) mentions that the following symptoms may be linked to cyanobacteria, depending on exposition type :



Cyanobacterial bloom (spilt green paint color) – Yamaska River, September 2003, Robert Bolduc, municipality of Saint-Hyacinthe

Direct Contact	Ingestion	Fast symptoms
Skin irritation	Stomach ache	Dizziness
Nose irritation	Diarrhea	Headache
Throat irritation	Vomiting	Fever
Eye irritation	Nausea	Liver and nervous system damages

If you see a bloom, **please contact your municipality (819 686-2144) and the ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (450 623-7811 or 1-866-694-5454)**. An inspector will come to collect water samples and determine what appropriate measures need to be taken. If the bloom is confirmed, the ASSS recommends the following:

- Avoid all direct contact with lake water (shower, pool, swimming, etc.)
- Avoid eating lake fish or aquatic plants
- Avoid lake water for drinking, cooking and ice making (boiling the water DOES NOT eliminate the toxins)
- Avoid using algicide in the water, as this would increase toxin release
- Avoid all contact with the water for domestic animals
- Wait at least 2 weeks before resuming normal activities using lake water

Causes and solutions

The main cause of cyanobacterial blooms is excess phosphorus in the water. A nutrient-rich water, warm, slow-moving and shallow represents the optimal habitat for cyanobacteria. Sources of excess phosphorus are often related to human activities, mainly:

- Leaking septic installations
- Fertilizer use (natural or artificial)
- Agricultural and forestry activities
- Aquaculture
- Municipal and industrial waste water discharge

No miracle solution exists to get rid of cyanobacteria. No known chemical product is efficient, especially not algicides, which increase toxin release by killing the cyanobacteria. The best solution is to decrease phosphorus loading in the lake. Here are some ways in which you can help:

- ✓ Keep your septic installation in compliance with the law and have it serviced regularly (every 2 years for permanent residences and every 4 years for seasonal residences)
- ✓ Maintain shoreline vegetation (other from grass) on private land, as well as along roadside, forestry and agricultural ditches
- ✓ Refrain from using any type of fertilizer on your lawn
- ✓ Use the “lower third” method for ditch maintenance
- ✓ Protect shoreline and wetland ecosystems, as they act as filters for lake waters
- ✓ Limit the allowed phosphorus load in municipal and industrial waste water discharge, throughout the lake’s watershed

Remember: in order to be efficient, these solutions require the participation of everyone, just as the problem originates from our combined actions.

Questions? Please contact Catherine Béland at (819) 686-2144

References

Agence de la Santé et des Services sociaux du Québec (2006). (French only)
www.agencesss04.qc.ca/documents/fiches/cyanobact%e9ries.html

Health Canada (2006). Blue-green Algae (Cyanobacteria) and Their Toxins.
www.hc-sc.gc.ca/ewh-semt/water-eau/drink-potab/cyanobacteria-cyanobacteries_e.html

Ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (2006).
www.mddep.qc.ca/eau/eco_aqua/cyanobacteries/ (French only)

ARTICLE 6 : Bleu Laurentides : documents disponibles



La première saison du projet Bleu Laurentides à Labelle tire déjà à sa fin. Plusieurs activités ont déjà eu lieu, avec un beau succès. De même, plusieurs documents de sensibilisation et d'information ont été élaborés et sont maintenant à la disposition des citoyens de Labelle, pour consultation. Voici une courte liste des documents disponibles :

AUTEUR	TYPE DE DOCUMENT	LANGUE	TITRE
Béland, Catherine	Rapport	Français	<ul style="list-style-type: none"> Programmes de subvention à l'attention des participants du projet Bleu Laurentides
Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Attention au batillage : guide à l'intention des plaisanciers Watch your wake : a boater's guide
Bouchard, Lucie Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Méthodes de naturalisation des rives...au coeur de la nature Preserving natural shorelines...at the heart of nature
Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Les bonnes pratiques en action pour protéger notre environnement Best practices to protect our environment
Roy, Geneviève Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Connaître son installation septique pour protéger nos cours d'eau Know your septic system and help protect our lakes and rivers
Roy, Geneviève Béland, Catherine	Brochure	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> L'espérance de vie d'un lac dépend de nous A lake's life depends on us
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Le myrio quoi? Eurasian what?
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Les bandes riveraines Shoreline vegetation
Béland, Catherine	Article	Français Anglais	<ul style="list-style-type: none"> Les cyanobactéries ou algues bleues Cyanobacteria or Blue-green algae
Béland, Catherine	Article	Français	<ul style="list-style-type: none"> Attention au batillage
Béland, Catherine	Article	Français	<ul style="list-style-type: none"> Le projet Bleu Laurentides
Béland, Catherine	Rapport	Français	<ul style="list-style-type: none"> Végétalisation des rives: liste des pépinières et horticulteurs de la région de Labelle

Vous pouvez vous procurer ces documents à la Municipalité de Labelle. Pour toute question relative au projet, vous pouvez joindre Catherine Béland, agente de liaison pour le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, au (819) 686-2144, poste 223.

*Merci de votre participation et bonne fin
d'été!*



ARTICLE 7 : *Au revoir Labelle!*



La première saison du projet Bleu Laurentides à Labelle tire à sa fin, après avoir connu un franc succès. Plusieurs activités ont pu être mises sur pieds, attirant des gens d'un peu partout sur le territoire de Labelle. Les efforts concertés du CRE Laurentides et de bénévoles ont permis d'amasser plusieurs données physiques, chimiques et biologiques sur l'état des lacs, données qui pourront être utilisées dans la saine gestion des plans d'eau. De nombreux articles et brochures ont été rédigés et distribués aux citoyens, qui ne se sont pas gênés pour poser des questions très intéressantes!

Ce beau projet n'aurait pas été possible sans la participation des partenaires : l'Association chasse et pêche de Labelle, l'Association des propriétaires du lac Labelle et l'Association des propriétaires riverains du lac Joly. Je les remercie chaleureusement de leur implication. En terminant, en mon nom et en celui du CRE Laurentides, j'aimerais remercier la Municipalité de Labelle, ses élus et employés, pour leur appui sans faille tout au long de l'été. Ce fut un plaisir de travailler avec vous tous.

Bonne chance et longue vie aux lacs de Labelle!

Catherine Béland
Agente de liaison CRE Laurentides





MUNICIPALITE DE
LABELLE



Lundi 24 juillet 2006

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Municipalité de Labelle participe cet été au projet Bleu Laurentides, en collaboration avec l'Association des propriétaires du lac Labelle, l'Association Chasse et pêche de Labelle et l'Association des propriétaires riverains du lac Joly. Dans le cadre de ce projet, Catherine Béland assure la liaison entre les participants de Labelle et l'initiateur du projet, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides.

Plusieurs activités sont prévues cet été : ateliers et conférences, kiosques d'information, journées de sensibilisation, et plus encore. Notons entre autres la présentation du documentaire « *J'ai pour toi un lac* », d'Alain Belhumeur, qui dévoile les principales problématiques touchant les lacs des Laurentides. Des activités de caractérisation sur certains lacs de la municipalité sont aussi prévues, afin d'assurer un suivi physique, chimique et biologique des plans d'eau du territoire.

L'horaire et une brève description des activités sont inclus, pour informer les citoyens de Labelle et des alentours.

Bienvenue à tous!

-30-

Source : Catherine Béland
Agente de liaison, Conseil régional de l'environnement des Laurentides
Téléphone : (819) 686-2144, poste 223



Projet Bleu Laurentides Été 2006



Activité	Thèmes abordés	Date	Durée	Lieu
Conférence-atelier sur la végétalisation des rives <i>(avec Mme Chantal Tailion de Hortiko)</i>	Rôles des bandes riveraines Connaître les plantes riveraines Démonstrations et conseils pour la plantation	Dimanche 30 juillet 10h	1h30	Salle des loisirs du lac Labelle
Kiosque d'information au marché d'été de Labelle	Remise de documentation sur différents sujets environnementaux	Dimanche 6 août	Toute la journée	Gare de Labelle
Visionnement du documentaire « J'ai pour toi un lac » d'Alain Belhumeur	Impacts des activités humaines sur les lacs (érosion, eutrophisation, etc.) Historique de la gestion des lacs	Dimanche 13 août 11h	1h30	Salle des loisirs du lac Labelle
Conférence-atelier sur la formation d'une association de riverains <i>(avec Mme Anne Léger du CRE Laurentides)</i>	Avantages du modèle associatif Cas vécus Étapes de la démarche de formation d'une association	Samedi 19 août 13h	1h30	Grande salle de l'Hôtel de ville de Labelle

Catherine Béland, agente de liaison pour le Conseil régional de l'environnement des Laurentides, tiendra aussi des kiosques d'information lors des activités de l'APLL ainsi qu'en collaboration avec l'Association des propriétaires riverains du lac Joly. Vous y trouverez une foule de renseignements sur divers sujets reliés à l'environnement des lacs de Labelle, par exemple : les bandes riveraines, la qualité de l'eau, le myriophylle à épi, les algues bleues, les bonnes pratiques à adopter pour garder les lacs en santé, et bien d'autres encore. Venez vous informer !

Si vous souhaitez avoir plus d'informations, ou si vous aimeriez organiser une conférence autour d'un thème environnemental, n'hésitez pas à me contacter au 686-2144, poste 223, ou par courriel à l'adresse suivante : catherine.beland2@usherbrooke.ca





Kiosque environnement au Marché d'été de Labelle

Une foule de renseignements vous attend au kiosque environnement du Marché d'été : santé des lacs, engrais et pesticides, érosion des berges, et plus encore. Venez poser des questions et apprendre comment vous pouvez vous impliquer pour aider à préserver votre environnement. Cahiers à colorier et jeux pour les enfants!



Atelier-conférence sur la végétalisation des rives

Atelier animé par Catherine Béland du Conseil régional de l'environnement des Laurentides et Chantal Taillon, horticultrice à La Minerve. Venez apprendre comment faire un aménagement paysager en bordure d'un lac, les plantes à utiliser et leurs impacts bénéfiques sur l'environnement.



Documentaire : J'ai pour toi un lac, d'Alain Belhumeur

Documentaire percutant sur les problématiques qui touchent les lacs au Québec. Un film qui interpelle, avec des explications claires, sans dramatisation. Un résumé fascinant de l'histoire de la gestion des lacs au Québec. À voir!

J'ai pour toi un lac



Conférence-atelier sur la formation d'une association de riverains

Animée par Anne Léger du Conseil régional de l'environnement des Laurentides, cette conférence présente les avantages de l'association pour les riverains. À l'aide d'exemples et de cas vécus, Mme Léger explique les grandes étapes de la formation d'une association, et les rôles qu'elle peut jouer au niveau social et environnemental.



ANNEXE V
BROCHURES ET TROUSSE DU RIVERAIN

ANNEXE VI
ATELIERS ET CONFÉRENCES

ANNEXE VII
PLANS D'ÉCHANTILLONNAGE DES LACS,
RAPPORT D'ANALYSE PHYSICO-CHIMIQUE
ET DONNÉES DE CARACTÉRISATION

ANNEXE VIII
DOSSIER MYRIOPHYLLE À ÉPI AU LAC LABELLE

**DOSSIER MYRIOPHYLLE À ÉPI
AU LAC LABELLE
ÉTÉ 2006**

Remis à
L'Association des propriétaires du lac Labelle



Par
Catherine Béland
Agente de liaison CRE Laurentides

Labelle, Québec
17 juillet 2006



Introduction

Bien que le myriophylle à épi soit implanté dans le lac Labelle depuis l'été 2004, trop peu de riverains sont au courant des lieux exacts des populations dans le lac et de l'aspect physique de la plante. Jusqu'à présent, seuls les membres de l'exécutif et une minorité de riverains connaissent l'emplacement des plants, et peu de sensibilisation est effectuée auprès des plaisanciers visiteurs du lac. Cependant, de nombreux riverains m'ont approché et ont évoqué le besoin de connaître les emplacements touchés par le myriophylle, et de voir ces zones balisées par des bouées. Voici donc mes recommandations dans ce dossier :

Objectif	Action	Échéancier
<i>Sensibilisation et information</i>	Distribuer de la documentation aux plaisanciers visiteurs du lac, incluant une carte des zones touchées par le myriophylle à épi, pour qu'ils puissent l'éviter. Garder un spécimen de la plante dans un pot de verre rempli d'eau, afin d'aider les plaisanciers à reconnaître la plante dans le lac.	Été 2006 et suivants
	Distribuer à tous les riverains une carte du lac identifiant les zones touchées, afin qu'ils puissent les éviter.	Été 2006
	Transmettre à la Municipalité une copie de la carte pour publication dans l'Info municipale et au bureau d'accueil touristique.	Été 2006
	Mettre une affiche à la descente municipale présentant le myriophylle à épi, ses impacts, ses zones d'occupation dans le lac ainsi que l'importance du lavage de bateau complet pour éviter la propagation de l'espèce à d'autres plans d'eau.	Été 2006
	Effectuer de la sensibilisation auprès des riverains et des plaisanciers (descente municipale) pour s'assurer qu'ils lavent leur embarcation s'ils voyagent sur un autre plan d'eau (documentation écrite).	Été 2006 et suivants
<i>Suivi terrain</i>	Effectuer le suivi des interventions de l'an dernier et de celles effectuées cette année. Prendre des photos pour suivre l'évolution des populations	Été 2006
	Planifier les interventions de terrain à entreprendre à l'été 2007, et évaluer la nécessité de demander du financement externe (ex. MRC, municipalité, etc.).	Été 2006
	Encourager les riverains à inspecter leur bord de lac régulièrement et à prévenir si ils trouvent des plantes pouvant ressembler au myriophylle à épi, afin d'identifier rapidement les nouvelles zones d'invasion (mandater une personne pour recevoir ces appels et diffuser ses coordonnées).	Été 2006
	Placer des bouées aux endroits stratégiques (baie devant M. Caban et devant M. Blanchard).	Été 2006

Bouées

Les bouées qui pourraient être posées sur le lac afin d'indiquer aux embarcations les sites de myriophylle à éviter sont régies par le *Règlement sur les bouées privées de la Loi sur la marine marchande du Canada*, une législation fédérale (Annexe I). Ces bouées n'étant pas posées afin de restreindre la navigation mais bien la diriger, les aides à la navigation à employer sont du type bouée de renseignement.

Selon les critères de la Garde côtière canadienne, les bouées de renseignement doivent être blanches avec des bandes réfléchissantes orangées. Elles doivent porter les lettres PRIV de chaque côté, ainsi que le nom et les coordonnées du propriétaire. À l'intérieur d'un carré orangé, on inscrit l'information convenue pour la mission de la bouée. Les matériaux peuvent varier, cependant la bouée doit émerger de l'eau d'au moins 30,5 cm afin d'être sécuritaire.

Quatre compagnies ont été approchées pour fournir des bouées de type renseignement qui répondent aux exigences de la Garde côtière (voir tableau ci-dessous). Trois offrent sensiblement le même produit (Service Technique Maritime, Dibblee Tools, Hydraunav), c'est-à-dire une bouée de type chandelle. La quatrième, Nordak Marine, offre un produit fait sur mesure, à leur atelier de Lac-du-Cerf. Elle a déjà produit des bouées de renseignement pour indiquer des sites de myriophylle à épi au Lac-du-Cerf. Les soumissions sont en annexe (Annexe II).

Critère	Service Technique Maritime	Dibblee Tools	Hydraunav	Nordak Marine
Type de bouée	Chandelle	Chandelle	Chandelle	Drapeau
Transport	\$	\$	\$	N/A
Délai de livraison	3-4 semaines	3 semaines	2-4 semaines	?
Ancrage	En sus	En sus	En sus	Inclus
Lettrage	Inclus	En sus	En sus	Inclus
Prix	279,80 (+ tx)	380,00	275,00 à 335,00 (+ tx)	186,74 à 277,95 (+ tx)

Bien que les bouées de type chandelle soient plus standard, elles fournissent moins de possibilité d'information que la bouée drapeau, et piquent moins la curiosité. Elles sont aussi généralement plus coûteuses, puisque les soumissions n'incluent pas l'ancrage et le transport. J'aurais donc tendance à pencher du côté de Nordak Marine, d'autant plus qu'ils sont situés dans les

Laurentides et que le service après vente devrait en être facilité. Le propriétaire a de plus travaillé pour l'Association des propriétaires du petit et grand lac du Cerf, à leur satisfaction. Une autre option consiste à fabriquer des bouées maison, à l'aide de la liste de matériaux suggérés par la Garde côtière. Cependant, je n'aurai pas le temps de vous assister dans la recherche des matériaux et la construction des bouées.

Suite à ma discussion avec Mme Annie Constantin et à ma visite de terrain avec Mme Diane Charrette, il apparaît qu'il y a au moins 6 zones répertoriées de myriophylle à épi. Voici leur description :

- **Zone 1** : située dans une baie, devant la résidence de M. Caban (1325 de la Presqu'Île, Labelle). Une toile géotextile fut étendue sur le fond de la baie, dans une tentative de recouvrir les plants de myriophylle. La grandeur de la toile a rendu sa manipulation difficile, et son positionnement ne fut pas entièrement adéquat pour réellement prévenir la repousse. Cette zone demeure donc problématique.
- **Zone 2** : située devant la résidence de M. Bard (13 174, chemin du Lac-Labelle, Labelle). Dans ce cas aussi on a utilisé la technique de la toile combinée à l'arrachage des plants. M. Bard est responsable des opérations, les plants étant situés devant sa demeure.
- **Zone 3** : située devant la résidence de M. Desgroseillers (13 914 chemin du Lac-Labelle, Labelle), cette population n'a pas encore été identifiée hors de tout doute.
- **Zone 4** : située sur la rive ouest, dans une baie, devant le numéro civique 12 921 chemin de la Rive-Ouest (résidence de M. Blanchard). Population nouvellement identifiée, la plus problématique à date.

Pour ce qui est de l'emplacement des bouées, je suggère d'en poser seulement dans les baies, considérant que ce sont les endroits les plus gravement atteints. Ces sites (presqu'île et rive ouest) représentent des bassins de boutures pour coloniser le lac.

Affiche

J'ai aussi contacté des compagnies pour la fabrication d'une affiche d'information qui serait apposée à la descente municipale. Le modèle d'affiche que je propose est à l'annexe III de ce

rapport. À ce jour, une seule compagnie m'a envoyé sa soumission. Il s'agit de Sign-O-Plus, de Trois-Rivières. Le montant de l'affiche s'élève à environ \$330, transport inclus (Annexe IV).

Il semble impératif d'installer une affiche d'information à la descente du lac, afin d'informer les plaisanciers de la présence des bouées et des comportements à adopter. Il serait aussi très important de demander aux préposés de la descente de sensibiliser les utilisateurs à la nécessité de vérifier leur embarcation et au besoin de la laver à la sortie du lac, afin d'éviter la propagation du myriophylle à épi aux autres lacs de la région.

Carte

Je rencontre la semaine prochaine le cartographe de la MRC à St-Faustin-Lac-Carré, M. Martin Chabot. Je compte lui demander de m'imprimer une carte détaillée du lac Labelle, afin de pouvoir identifier avec certitude les zones atteintes et envoyer cette carte avec une brochure d'information aux riverains.



Saint-Jérôme, le 25 juillet 2006

Catherine Béland
Agente de liaison
Programme de soutien technique des lacs
Municipalité de Labelle
1, rue du Pont, C.P. 290, J0T 1H0

Objet : Contrôle des plantes aquatiques à l'aide d'une membrane géotextile

Bonjour Mme Béland,

La présente est pour vous informer que le contrôle des plantes aquatiques à l'aide d'une membrane géotextile n'est pas inclus dans la liste des travaux permis dans la zone littorale de la *Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables* (c. Q-2 r.17.3). En raison de ce fait et en vertu de l'article 128.6 de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* et de l'article 35.1 de la *Loi sur les Pêches*, il est interdit d'effectuer un tel aménagement sans avoir préalablement obtenu un certificat d'autorisation selon l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables :

« Sur le littoral, sont en principe interdits toutes les constructions, tous les ouvrages et tous les travaux.

Peuvent toutefois être permis les constructions, les ouvrages et les travaux suivants, si leur réalisation n'est pas incompatible avec d'autres mesures de protection recommandées pour les plaines inondables :

- a) les quais, abris ou débarcadères sur pilotis, sur pieux ou fabriqués de plates-formes flottantes ;
- b) l'aménagement de traverses de cours d'eau relatif aux passages à gué, aux ponceaux et aux ponts ;
- c) les équipements nécessaires à l'aquaculture ;
- d) les prises d'eau ;
- e) l'aménagement, à des fins agricoles, de canaux d'amenée ou de dérivation pour les prélèvements d'eau dans les cas où l'aménagement de ces canaux est assujéti à l'obtention d'une autorisation en vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement* ;
- f) l'empiétement sur le littoral nécessaire à la réalisation des travaux autorisés dans la rive ;

- g) les travaux de nettoyage et d'entretien dans les cours d'eau, sans déblaiement, effectués par une autorité municipale conformément aux pouvoirs et devoirs qui lui sont conférés par la loi ;
- h) les constructions, les ouvrages et les travaux à des fins municipales, industrielles, commerciales, publiques ou pour fins d'accès public, y compris leur entretien, leur réparation et leur démolition, assujettis à l'obtention d'une autorisation en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement, de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (L.R.Q., c. C-61.1), de la Loi sur le régime des eaux (L.R.Q., c. R-13) et de toute autre loi ;
- i) l'entretien, la réparation et la démolition de constructions et d'ouvrages existants, qui ne sont pas utilisés à des fins municipales, industrielles, commerciales, publiques ou d'accès public. »

Article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune :

« Nul ne peut, dans un habitat faunique, faire une activité susceptible de modifier un élément biologique, physique ou chimique propre à l'habitat de l'animal ou du poisson visé par cet habitat. »

Article 35.1 de la Loi sur les Pêches :

« Il est interdit d'exploiter des ouvrages ou entreprises entraînant la détérioration, la destruction ou la perturbation de l'habitat du poisson. »

Article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement :

« Quiconque érige ou modifie une construction, exécute des travaux ou des ouvrages, entreprend l'exploitation d'une industrie quelconque, l'exercice d'une activité ou l'utilisation d'un procédé industriel ou augmente la production d'un bien ou d'un service dans un cours d'eau à débit régulier ou intermittent, dans un lac, un étang, un marais, un marécage ou une tourbière doit préalablement obtenir du ministre un certificat d'autorisation. »

Puisque le contrôle de la végétation aquatique à l'aide d'une membrane géotextile n'est pas inclus dans la liste des travaux permis par la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (c. Q-2 r.17.3) et que cette technique de contrôle va à l'encontre de l'article 128.6 de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et de l'article 35.1 de la Loi sur les Pêches, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du MDDEP avant d'effectuer un tel type de contrôle. Toutefois, il serait très peu probable que ce ministère autorise cette technique de contrôle.

Il est important de noter que la nouvelle version de la Politique de protection des rives du littoral et des plaines inondables a notamment introduit la possibilité pour une municipalité régionale de comté (MRC) ou une communauté urbaine de faire approuver un plan de gestion de ses rives et de son littoral et d'adopter des mesures particulières de protection divergeant, en tout ou en partie, de celles de la politique. Il serait important de vérifier si la municipalité de Labelle a fait approuver un plan de gestion de ses rives et de son littoral par le MDDEP. Si tel est le cas, il est important de vérifier si le contrôle des plantes aquatiques à l'aide d'une membrane géotextile figure parmi les aménagements autorisés dans la zone littorale. Si ce n'est pas le cas, il faut demander un certificat d'autorisation au MDDEP pour effectuer un tel aménagement. Encore une fois, il serait très peu probable que ce ministère autorise cette technique de contrôle.

Il est important de souligner que le MDDEP autorise le fauchage manuel des plantes aquatique près des rives et sur une très petite surface (environ 9 m²). Seules les plantes nuisant aux loisirs près des quais peuvent être prélevées. La très grande majorité des lacs font partis du domaine public et l'arrachage des plantes aquatiques à grande échelle et loin des rives est interdit. Selon Monique Robillard du MDDEP, il n'est pas suggéré d'arracher les plantes aquatiques, car si elles prolifèrent dans un lac, c'est qu'il y a suffisamment de phosphore pour leur croissance. Le phosphore est un élément essentiel à la croissance des plantes et on ne le retrouve qu'en très faible quantité dans le sol et dans l'eau. C'est cette faible quantité qui limite l'expansion des végétaux sur la terre et dans les milieux aquatiques. Si les riverains enlèvent trop de plantes aquatiques dans un lac, le phosphore deviendra disponible pour le phytoplancton (minuscules algues invisibles à l'œil nu). La prolifération du phytoplancton peut engendrer des problèmes similaires à ceux causés par les plantes aquatiques.

J'espère que ces informations vous seront utiles et n'ayez crainte, en aucun cas les noms de la Municipalité de Labelle et de l'association de lac concernée n'ont été mentionnés lors de mon entretien téléphonique avec Mme Robillard. Je vous suggère fortement d'aviser l'association de lac qui utilise cette technique de contrôle de leur possible illégalité.

Bien à vous,

Vincent Perron
Coordonnateur du programme de soutien technique des lacs
Projet Bleu Laurentides
CRE Laurentides
450.565.2987
stagiaire2@crelaurentides.org

ANNEXE IX
LISTE DE RÉFÉRENCES SUR L'ÉROSION DES RIVES

Liste de références concernant l'érosion des rives

Asplund, T.R. (2000). The Effects of Motorized Watercraft on Aquatic Ecosystems, Wisconsin Department of Natural Resources, Bureau of Intergrated Science Services, 21 p.

Bazoge, A., Blais, D. et Côté, M.-J. (2005). Caractérisation et classification des lacs de la MRC d'Argenteuil, de la MRC de la Rivière du Nord, de la MRC des Pays d'en Haut et de la MRC des Laurentides, Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, 24 p.

Bosley, H.E. (2005). Techniques for Estimating Boating Carrying Capacity : A Literature Review, North Carolina State University, 33 p.

Centre de conservation des sols et de l'eau de l'est du Canada (2006). Les bandes riveraines et la qualité de l'eau : une revue de littérature, Université de Moncton, campus d'Edmunston, 8 p. www.cese-swcc.nb.ca/publications/français/bandes.pdf

Dauphin, D. (2002). Influence de la navigation commerciale et de la navigation de plaisance sur l'érosion des rives du Saint-Laurent dans le tronçon Cornwall-Montmagny, Ministère des Transports du Québec, Service du transport maritime, 221 p.

Enblom, J. et Johnson, S. (2004). Shoreline and Water Quality Impacts from Recreational Boating of the Mississippi River, Minnesota Department of Natural Resources, 12 p.

ERM Inc. (2004). Deep Creek Lake Boating and Commercial Use Carrying Capacity Study, Maryland Department of Natural Resources, Swanton, Maryland, 126 p.

Escadrilles canadiennes de plaisance (2006). Érosion des rives par le batillage, Le Hublot volume 33 (1): 4-6. www.cps-ecp.ca

Hill, D.F., Beachler, M.M. et Johnson, P.A. (2002). Hydrodynamic Impacts of Commercial Jet-Boating on the Chilkat River, Alaska, Department of Civil and Environmental Engineering, Pennsylvania State University, 115 p.

Johnson, S. (1994). Recreational Boating Impact Investigations, Upper Mississippi Pool 4, Red Wing, Minnesota, Minnesota Department of Natural Resources, Department of Water, 60 p.

Ott, R.A. (2000). Factors affecting stream bank and river bank stability, with an emphasis on vegetation influences: An annotated bibliography, Tanana Chiefs Conference Inc., Forestry Program, Fairbanks, Alaska, 20 p.

ANNEXE X
FICHES TECHNIQUES

ANNEXE XI
REVUE DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX

Municipalité de Saint-Faustin-Lac-Carré

Contact : Marie-Claude Coupal, technicienne en environnement

- Végétation naturelle obligatoire dans les premiers 5 m de la rive, sans exception (pas de droit acquis reconnu) : règlement de zonage n° 108-2002, révisé en 2005.
- Le règlement sur les bandes riveraines a été appuyé par le Comité consultatif en urbanisme et le Comité consultatif en environnement.
- Deux (2) techniciens en environnement ont été engagés à contrat, avec différents mandats à leur charge :
 - Sensibiliser les riverains et donner de l'information
 - Vérifier les installations sanitaires
 - Vérifier la bande riveraine et offrir des recommandations individuelles aux riverains et aux propriétaires de deuxième ligne
 - Distribuer la trousse du riverain aux citoyens
 - Effectuer un inventaire des rives sur les 20 lacs ciblés (artificialisation des berges, présence de quais, etc.)
- Application graduelle du règlement, aucune amende n'a encore été remise aux citoyens en vertu de ce règlement.
- Techniciens en environnement font leur rapport à l'inspecteur municipal.
- Subvention de 50% du montant de l'achat des plants pour végétalisation par la Municipalité.
- Bons de commande pour l'achat des plants envoyés avec le bulletin municipal (Pépinière rustique).

Ville de Mont-Tremblant

Contact : Serge Léonard, directeur du service de l'environnement

- Programme de subvention pour l'achat de plantes riveraines (budget : 3000\$). 100% du montant de l'achat par les propriétaires est financé par la Ville.
- Programme d'inventaire des berges des lacs du territoire de la Ville, à raison de 2 lacs par année (incluant photos et croquis des rives)
- Service de l'environnement à la Ville, dirigé par M. Léonard, biologiste.

Municipalité de Nominigüe

Contact : Richard Lasnier, urbaniste

- Programme de subvention pour l'achat de plantes riveraines indigènes. 50% du montant de l'achat subventionné, jusqu'à un maximum de 200\$ de subvention par propriétaire.
- Réglementation :
 - Pesticides et herbicides interdits
 - Lavage des bateaux obligatoire sur tout le territoire de la Municipalité
 - Interdiction de nourrir les canards
 - Aucune coupe forestière permise dans les premiers 150 m de la rive des 6 plus grands lacs de la Municipalité.

- Coupe domestique : pour les nouvelles constructions, coupe d'un maximum de 10 arbres et aménagement permis sur au maximum 40% du terrain.

Municipalité de La Minerve

Contact : Yves Séguin, inspecteur en bâtiments

- Projet de règlement pour obliger la végétation naturelle dans les premiers 3 m de la rive (pas de droit acquis reconnu). Ce projet s'appuie sur la *Loi sur la qualité de l'environnement*, qui ne reconnaît pas de droit acquis à polluer. La Municipalité considère les sédiments érodés par manque de végétation comme des polluants.

ANNEXE XII
SONDAGE D'ACHALANDAGE ET LETTRE
DE PRÉSENTATION POUR LE LAC JOLY



OBJET : SONDAGE SUR L'ACHALANDAGE ET L'UTILISATION DES SITES DE MISE À L'EAU AU LAC JOLY, ÉTÉ 2006

Madame, Monsieur

L'Association des propriétaires riverains du lac Joly, la Municipalité de Labelle et le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) sont partenaires dans la mise en œuvre du projet Bleu Laurentides. Ce projet comporte un volet de suivi volontaire des lacs, qui implique un suivi physique, chimique et biologique des lacs, ainsi que des formations, de la sensibilisation et différentes activités.

Dans le cadre de ce projet, les 3 partenaires travaillent cet été à améliorer la gestion du lac Joly, et à en préserver l'environnement. Pour ce faire, ils ont élaboré un sondage, afin de mieux connaître les besoins et les habitudes des usagers du lac. Ce sondage servira dans la prise de décision quant à la gestion du plan d'eau et de ses accès, décisions qui seront prises de façon concertée entre l'Association de propriétaires riverains du lac Joly et la Municipalité de Labelle. Il permettra aussi de mieux cibler les interventions de sensibilisation auprès des usagers.

Je vous remercie de votre participation, et vous souhaite un bel été au lac Joly!

Pour toute question ou commentaire, vous pouvez me joindre à l'adresse ci-dessous. Il me fera plaisir de vous répondre.

Catherine Béland

Catherine Béland
Agente de liaison, CRE Laurentides
1, rue du Pont
Labelle (Québec) J0T 1H0
Téléphone : (819) 686-2144, poste 223
Télécopieur : (819) 686-3820
Courriel : Catherine.Beland2@usherbrooke.ca

**SONDAGE JUILLET 2006:
ACHALANDAGE ET UTILISATION DES SITES DE MISE À L'EAU
AU LAC JOLY**

1. Possédez-vous une résidence au lac Joly ?
 - a) Oui
 - b) Non

2. Si oui, y résidez-vous de façon permanente ?
 - a) Oui
 - b) Non (Spécifiez les mois d'occupation) _____

3. Êtes-vous membre de l'Association des propriétaires riverains du lac Joly?
 - a) Oui
 - b) Non

4. Utilisez-vous une embarcation sur le lac Joly ?
 - a) Oui
 - b) Non

5. Si vous utilisez une embarcation sur le lac Joly, combien de fois par année ?
 - a) 1 à 5 fois
 - b) 5 à 10 fois
 - c) Plus de 10 fois

6. Si vous utilisez une embarcation sur le lac Joly, quel site de mise à l'eau utilisez-vous le plus souvent ?
 - a) Un débarcadère privé
 - b) La descente publique sur le chemin du Lac-Joly
 - c) La descente du chemin de la Baie
 - d) La descente du chemin des Huarts

7. Pour quelle(s) raison(s) préférez-vous ce site de mise à l'eau ?

8. Utilisez-vous votre embarcation sur des lacs ou rivières autres que le lac Joly ?
- a) Oui
 - b) Non
9. Si oui, lavez-vous votre embarcation ou la laissez-vous sécher au moins 5 jours à chaque fois que vous changez de plan d'eau ?
- a) Toujours
 - b) Parfois
 - c) Jamais
10. Quel type d'embarcation utilisez-vous ?
- a) Canot *ou* chaloupe à rames *ou* kayak
 - b) Bateau avec moteur à essence (Spécifiez la puissance) _____
 - c) Bateau avec moteur électrique (Spécifiez la puissance) _____
 - d) Moto-marine (Spécifiez la puissance) _____
 - e) Ponton
11. Quelle(s) activité(s) pratiquez-vous sur le lac Joly ?
- a) Pêche
 - b) Baignade
 - c) Plongée sous-marine
 - d) Wake board
 - e) Autre (Spécifiez) _____
12. À quelle période de la journée utilisez-vous généralement votre embarcation sur le lac Joly ?
- a) Tôt le matin
 - b) En avant-midi
 - c) En après-midi
 - d) Le soir
13. À quel moment de la semaine utilisez-vous généralement votre embarcation sur le lac Joly ?
- a) Du lundi au vendredi
 - b) La fin de semaine (samedi et dimanche)

14. Vos visiteurs utilisent-ils leurs embarcations sur le lac Joly?

- a) Oui
- b) Non

15. Si oui, combien de fois par année environ?

- a) à 5 fois
- b) 5 à 10 fois
- c) Plus de 10 fois

16. Demandez-vous à vos visiteurs de laver leur embarcation avant de la mettre à l'eau au lac Joly?

- a) Toujours
- b) Parfois
- c) Jamais

17. Utilisez-vous les espaces de stationnement public autour du lac Joly?

- a) Oui
- b) Non

18. Si oui, à quel endroit garez-vous le plus souvent votre véhicule?

- a) Devant la descente du quai public
- b) Près de la descente du chemin de la Baie

19. Avez-vous des difficultés à avoir un espace de stationnement public à ces deux endroits?

- a) Toujours
- b) Parfois
- c) Jamais

Commentaires :

MERCI !